

**LES ARCHIVES MEDIEVALES  
DES NOTAIRES  
DES ALPES-MARITIMES  
2e partie : La 1ère moitié du XVe siècle**

**Jean-Bernard LACROIX**

Outre quatre notaires qui ont commencé leur activité au XIV<sup>e</sup> siècle (Pierre Aynesii, Pierre Rocassi, Christophe Raboysii et Jacques Juliani) et qui ont été présentés dans le précédent article<sup>1</sup>, douze autres renseignent de façon inégale la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Pour l'essentiel leurs séries d'actes sont très lacunaires et ne représentent que quelques références, ainsi 11 pour 35 ans d'exercice d'Elzear Corme, 6 pour 43 ans d'exercice de Jean et Gaspard Johannis ou encore 3 pour 33 ans d'exercice de Pierre Aynesii junior par exemple. Ils deviennent néanmoins suffisamment nombreux pour assurer une couverture chronologique complète de la période. Comme au XIV<sup>e</sup> siècle ce sont les secteurs de Grasse, Antibes, Vence et Saint-Paul qui sont les mieux renseignés<sup>2</sup>. Mais surtout, pour la première fois, nous possédons de façon presque intégrale le fonds d'archives d'un notaire, celui de Jacques Delaude, comportant ses protocoles de 1423 à sa mort en 1464 et ses extensoires de 1417 à 1455, un fonds d'une remarquable richesse par la diversité des actes.

### • Antoine Dozol

Un protocole aurait été rédigé par un notaire dénommé Jean Dozol. Non seulement cette attribution ne repose que sur une mention portée sans doute tardivement sur la couverture mais aucun autre protocole ne peut venir conforter cette hypothèse. Les actes sont passés à Grasse sur une année d'avril 1408 à mars 1409<sup>3</sup>. Il a une clientèle élargie à la Provence orientale et à quelques localités des « Terres neuves de Provence », Nice et Puget-Théniers. Le prieur de Villefranche passe également commande d'un calice en argent à un orfèvre de Grasse le 2 avril 1408. Dettes, obligations dont une envers Massono Levi juif de Grasse, ventes, conventions, donations, dots, un testament le 23 juillet 1408, constituent l'essentiel des actes avec des mégeries de bétail, de taureaux « doaycos » en particuliers (23 décembre 1408) et arrentements comme celui du castrum de Saint-Cézaire pour le compte du seigneur Antoine de Villeneuve le 10 novembre 1408. Une procuration du 14 mars 1409 est établie en faveur de cinq notaires grassois Pons de Nicia, Pierre Rocaci, Pierre et Jacques Aynesii et Etienne Jusberti auxquels on ne peut attribuer ce protocole.

### • Elzear Corme

Le premier protocole d'Elzear Corme<sup>4</sup> est un cahier comportant un petit nombre d'actes qui s'échelonnent du 10 décembre 1412 au 24 juin 1415 avec parfois d'assez longues interruptions, ainsi entre le 15 décembre 1414 et le 4 mars 1415. Au total une vingtaine d'actes seulement à La Napoule, Saint-Vallier, Séranon, le Broc dont un pour la communauté, un contrat de mariage à Grasse et un acte du 19 août 1413 pour Bertrand de Villeneuve seigneur de Tourrette. Le second volume, un petit cahier de décembre 1422 à mars 1423 précise les relations de Corme avec la famille de Villeneuve. Dans l'acte du 6 mars 1423<sup>5</sup> le notaire indique « *me Elsiarum Corme baiulum et notarium totius terre et jurisdictionis magnifici et potentis viri Francisci de Villanova civitatis Vencie domini* ». Elzear Corme est donc notaire pour le compte de Villeneuve dans sa seigneurie, ce que confirme un arbitrage pour François de Villeneuve du 23 janvier 1424 ajouté à la fin du cahier. L'acte est rédigé dans le château de Gréolières en présence de Bertrand de Grasse seigneur du Bar.

Un troisième cahier qui est un extensoire malgré son format propre aux protocoles comporte huit actes en désordre des 1<sup>er</sup> octobre 1424, 23 janvier 1421, 6 décembre et 30 janvier 1423, 9 février et 11 avril 1425, 30 juillet 1424, 15 décembre 1424 rédigés à Vence et à Grasse suivis d'une série d'actes de février 1426 dont une majorité à Gréolières : ventes, acte pour les luminaires de

<sup>1</sup> Lacroix (Jean-Bernard), Les archives médiévales des notaires des Alpes-Maritimes, 1<sup>ère</sup> partie, le XIV<sup>e</sup> siècle, dans *Recherches régionales* n° 183, juillet-septembre 2006

<sup>2</sup> Il ne subsiste pas d'archives notariales dans les Terres neuves de Provence pour la 1<sup>ère</sup> moitié du XV<sup>e</sup> siècle

<sup>3</sup> Ce notaire utilise comme mode de datation le style florentin avec changement de millésime le 25 mars. ADAM 3E 1/256

<sup>4</sup> ADAM 3E 1/45

<sup>5</sup> Ce notaire utilise comme mode de datation le style florentin avec changement de millésime le 25 mars. Les dates ont été converties

Sainte-Marie de Verdalayssio et Saint-Pierre de Gréolières, reconnaissance pour le vicaire de l'église Saint-Pierre comme chapelain de la chapellenie de l'autel Saint-Antoine... L'acte pour Sainte-Marie de Verdalayssio et Saint-Pierre de Gréolières daté du 9 février 1426 se retrouve dans un protocole anonyme<sup>6</sup> que l'on peut ainsi attribuer à Elzear Corme. Il couvre la période de décembre 1424 au 21 mars 1426 et concerne les mêmes localités (Gréolières, Châteauneuf, Saint-Paul, Grasse, Montauroux).

Le cahier suivant nous fait franchir une décennie<sup>7</sup>. On y trouve plusieurs dettes envers des prêteurs juifs de Grasse, Mossono Jassielis, Jacob et Levi, quittances et ventes, arrentement de pâturage et mégerie de bœufs à La Napoule, fondation de deux chapellenies dans l'île de Lérins aux autels de Saint-Crépin et de Saint-Michel<sup>8</sup>.

Deux autres protocoles<sup>9</sup>, l'un consacré au secteur de Vence et de Saint-Paul avec un petit nombre d'actes souvent espacés dans le temps entre le 6 juin 1435 et le 4 juin 1438, l'autre sur Grasse de mars 1435 à mars 1436 pourraient être d'Elzear Corme bien qu'aucun élément ne l'atteste formellement.

Tout en étant notaire à Grasse, Elzear Corme continue de rédiger régulièrement des actes dans la région de Saint-Paul et de Vence comme en témoigne le protocole de novembre 1440 au 19 mars 1441<sup>10</sup>. A côté de dettes envers Maticiano Levi juif de Grasse ou des contrats commerciaux comme une vente de peaux par un boucher de Grasse à un cordonnier niçois, il rédige une reconnaissance pour une terre à Saint-Paul le 15 décembre 1440, un arrentement à Vence le 10 janvier 1441 ou encore une quittance à Châteauneuf le 26 février 1441.

Dans le cahier suivant du 29 août au 10 décembre 1442<sup>11</sup> apparaît la même clientèle juive. Si quelques actes de vente intéressent encore Vence, la majorité des actes porte sur Grasse où il faut signaler un acte de laudime pour le couvent des Dominicains le 9 novembre et la nomination du conseil de la communauté de Grasse (*sindicatur universitatis Grasse*) le 12 novembre.

Bien que non identifiés formellement, deux cahiers d'actes<sup>12</sup> du 10 août 1444 au 29 avril 1445 ont été à l'évidence rédigés par Elzear Corme qui annule un acte<sup>13</sup>. Le protocole nous apprend par ailleurs qu'il possède une maison à Grasse et une à Saint-Paul ce qui explique cette activité partagée entre les deux villes. Les actes sont majoritairement passés à Grasse et à Saint-Paul dont un testament et deux mariages, quelques uns à Vence, à Cipières dont un testament, à Tourrette et un à Antibes. On retrouve des dettes et décomptes pour les juifs Mossono Jassielis et Maticiano Lévi.

Deux autres cahiers couvrant la période du 29 avril 1446 au 11 avril 1447 non attribués pourraient, par les localités (Grasse, Saint-Vallier, Châteauneuf) et par la clientèle (nombreux actes pour Mossono Jassielis et Maticiano Lévi) constituer le dernier protocole conservé d'Elzear Corme.

## • Jacques Delaude

Jacques Delaude nous offre avec son fils, Barthélemy, la plus belle série d'actes notariés du Moyen Âge puisqu'elle couvre pratiquement un siècle sans discontinuité non seulement grâce aux protocoles mais aussi par une remarquable collection d'extensoires quasiment épargnée par les destructions.

Après avoir probablement effectué ses études de droit à Aix<sup>14</sup> où, jeune notaire, il rédige trois actes en 1417<sup>15</sup>, il retourne dans sa ville d'origine, Saint-Paul<sup>16</sup> et commence à y exercer

<sup>6</sup> ADAM 3E 1/257, cahier de 28 folios non attribué qui est par conséquent sans contestation d'Elzear Corme

<sup>7</sup> ADAM 3E 1/47 du 6 septembre 1436 au 11 janvier 1437

<sup>8</sup> ADAM 3E 1/47, 15 octobre 1436

<sup>9</sup> ADAM 3E 1/258 de juin 1435 à juin 1438 ; 3E 1/259 de mars 1435 à mars 1436 ; dans 3E 1/259 se trouvait un cahier qui s'est avéré être le milieu du cahier coté 3E 1/258 dans lequel il a été réintégré

<sup>10</sup> ADAM 3E 1/48

<sup>11</sup> ADAM 3E 1/49

<sup>12</sup> ADAM 3E 60/1 façon particulière de tracer le y dans « mey » pour mei

<sup>13</sup> L'acte est barré pour indiquer son entière exécution

<sup>14</sup> L'université d'Aix a été fondée en 1409

comme notaire public. Son premier protocole ne commençant qu'en 1423 et la série étant incomplète jusqu'à 1428, c'est dans son premier extensoire que l'on trouve quelques actes importants à partir de 1419<sup>17</sup>. Parmi les plus notables figurent l'enregistrement des lettres patentes de la cour royale confiant à Bertrand de Grasse seigneur du Bar la garde du castrum de Villeneuve<sup>18</sup>, la mise en possession des églises Sainte-Marie de Villeneuve et Sainte-Marie-Madeleine de Courmes les 7 et 13 août 1420. Le premier cahier de l'extensoire est consacré à une série d'actes de reconnaissance envers Honorata Olivarie de Cayrasco mère de Raymond Flote coseigneur du castrum de Cuébris entre août 1424 et février 1426<sup>19</sup>. Les actes concernant Saint-Paul sont évidemment majoritaires : plusieurs testaments, dont celui de Honorat de Malvans le 14 novembre 1427<sup>20</sup>, deux procurations pour la communauté le 20 août 1424 et le 17 septembre 1430, une chapellenie fondée à l'autel Saint-Jacques de l'église de Saint-Paul le 17 mars 1427<sup>21</sup>, le quitus pour les syndics sortants le 27 décembre 1436 ou encore un contrat de travail chez un cordonnier de Saint-Paul le 24 avril 1424.

Pourtant c'est vers Grasse que Jacques Delaude se tourne rapidement pour y consacrer l'essentiel de son activité. Le 9 octobre 1423, il rédige un acte à Grasse dans la maison qu'il a rachetée aux héritiers du notaire Pierre Rocassi (*actum Grasse in domo mei notari infrascripti que fuit magistri Petri Rocassi quondam notarii*). Il n'en gardera pas moins sa maison de Saint-Paul où il continuera d'instrumenter plus occasionnellement<sup>22</sup>. A Grasse, il se dit simplement habitant (*habitor dicte civitatis*) et non habitant et citoyen comme d'autres notaires, Jacques Johannis, Etienne Jusberti ou Pierre Corme qui sont qualifiés dans une procuration de 1439 « *tam cives quam habitores dicte civitatis Grasse* »<sup>23</sup>.

Le premier protocole<sup>24</sup> grassois débute le 26 juin 1423 et ne comporte qu'un nombre limité d'actes, environ 85 sur une période de trois ans jusqu'à juin 1426. Dans sa clientèle figurent des habitants de Saint-Paul ainsi que Bertrand de Grasse seigneur du Bar pour un arbitrage avec Antoinette femme de noble Antoine de Portu le 17 mai 1424 et un acte avec la communauté de Grasse au sujet du territoire inhabité de Mouans. Jacques Delaude consigne aussi dès 1423 plusieurs dettes envers les juifs Jassielis et Levi. Outre des arbitrages, procurations comme celle pour noble Antoine de Saint Dimitrio de Aquila dans le royaume de Sicile, le 16 août 1423, le volume compte des arrentements pour l'exploitation de terres ou encore pour la marche d'un moulin confiée à un Ligure de Cosio le 21 décembre 1425. Nombreux sont les notaires qui apparaissent dans les actes en particulier pour des procurations ou dans le cadre d'autres activités ainsi Marin Petrus d'Antibes qui est baile, clavaire et notaire de la cour royale de Saint-Paul<sup>25</sup>. Plusieurs actes règlent la succession du notaire Pierre Rocassi.

Pour la période médiévale, rares sont les actes qui révèlent l'activité d'artistes sculpteurs ou peintres. Jacques de Carolis qui travaille pour des commandes de tableaux religieux à Grasse est témoin lors d'une vente de vigne entre deux notaires Antoine Gauterii et Antoine Remusati le 22 octobre 1425. L'information intéressante porte sur son origine, la ville de Pavie en Lombardie alors

---

<sup>15</sup> ADAM 3E 79/87 extensoire, 2e cahier, 13 avril, 20 octobre et 3 novembre

<sup>16</sup> Il y partage les biens d'origine maternelle avec son frère Clément le 25 avril 1445 (ADAM 3E 79/110)

<sup>17</sup> Extensoire A destiné à l'enregistrement des actes de Saint-Paul, il couvre la période de 1417 à 1440, s'y ajoute un acte de 1445 (ADAM 3E 79/87)

<sup>18</sup> ADAM 3E 79/87, 2e cahier, 25 juillet 1420

<sup>19</sup> ADAM 3E 79/87, 1er cahier, 38 folios

<sup>20</sup> Son legs pour des messes cite tous les autels de l'église de Saint-Paul dédiés à la Vierge, saint Sauveur, saint Jacques, saint Blaise, saint Pierre, saint Paul, sainte Marie-Madeleine, sainte Catherine, saint Louis, saint Sébastien, sainte Marthe, saint Jean, saint Vincent, saint Antoine et saint Barthélémy

<sup>21</sup> ADAM 3E 79/87, 3e cahier, l'année mentionné est 1426 mais il faut convertir en 1427 car Jacques Delaude utilise comme mode de datation le style florentin avec changement de millésime le 25 mars (Annonciation)

<sup>22</sup> ADAM 3E 79/52 mention portée en 1436 sur un acte de 1425 « *in loco de Sancto Paulo in carriera ante domum mei Jacobi Delaude* »

<sup>23</sup> ADAM 3E 79/64, 14 avril 1439

<sup>24</sup> ADAM 3E 79/52 du 26 juin 1423 au 26 juin 1426

<sup>25</sup> ADAM 3E 79/52, 9 octobre 1423 nous ne conservons pas d'acte de ce notaire

que plus tard on le dira de Brignoles où il se fixe<sup>26</sup>. Deux contrats de travail enfin, concernent les métiers de tisserand (11 avril 1425) et de pelletier (9 avril 1426).

Le protocole suivant de 1427 à 1428<sup>27</sup> compte également un contrat de tisserand (1er décembre 1427), un testament (1er mai 1427), des dettes et quittances dont plusieurs intéressent les juifs Mossono Jassielis et Agivi Meyr, ainsi que ventes, dots, arrentement, mégerie et, cas assez rare en delors des tutelles, un inventaire de bien dans le cadre d'une succession le 26 février 1428.

Outre les actes habituels, dettes et quittances pour lesquelles on retrouve les juifs Mossono Jiasselis, David et Mathassia Lévi, Ysaac Cohen, deux contrats de travail de tisserand dont un d'apprentissage pour un jeune de 14 ans, dots, arbitrages, mégeries d'avérage, le protocole de 1429 à 1430<sup>28</sup> contient plusieurs actes importants pour la communauté de Grasse : assemblée pour la désignation du conseil de la communauté le 12 novembre 1429, quittance de la gestion du clavaire le 3 décembre 1429, litige avec le recteur de la chapellenie Notre-Dame de Joie de la cathédrale le 7 janvier 1430 et surtout dette de la communauté contenant règlement de mission en Italie auprès du roi Louis III par maître Ferandi de Barjols le 24 février 1430, enfin un litige avec Bertrand de Grasse seigneur du Bar concernant le pacage d'animaux sur le territoire de Mouans le 28 février 1430.

Commencé pour un acte rédigé « *ad tubulam sive bancum* » de sa maison d'habitation, le protocole de 1430 à 1431<sup>29</sup> prolonge cette belle série d'actes pour la communauté de Grasse dont un hommage de citoyenneté du 31 mars 1430, une convention avec un médecin le 25 avril<sup>30</sup>, un acte relatif aux cloches de la cathédrale le 3 novembre 1430<sup>31</sup>, plusieurs actes en novembre pour le clavaire, la gabelle des grains et la rève des moulins. Les relations de la Provence orientale avec la Ligurie sont régulières et des habitants originaires de la côte, la « rivière de Gênes », sont conduits à travailler et à s'installer à Grasse et dans la région. Ainsi Aurigo Bueso de Finale (Finari) s'engage pour un an chez le pelletier grassois Ausa de Columpnia<sup>32</sup>. La communauté de Saint-Paul, arrente le territoire de Roquefort dont elle possède la seigneurie le 10 janvier 1431. La tutelle des enfants d'un tailleur comporte un inventaire détaillé le 5 décembre 1430.

Le protocole de 1431 à 1432<sup>33</sup> renferme de nombreuses assignations de dots, dettes et quittances mais nettement plus rares que les années précédentes pour les juifs grassois Mossono Jassielis et Matassia Lévi, contrats de travail de cordonnier et de tailleur, une association entre deux tailleurs de Grasse le 16 mars 1432, la nomination du baile de Biot le 19 octobre 1431. Régulièrement des marchands niçois viennent s'approvisionner en peaux à la boucherie de Grasse comme le curatier Honorat Gaufridi le 8 mars 1432, Grasse paraissant un centre important d'approvisionnement en matière première et, parallèlement, de travail du cuir dans le domaine de la cordonnerie.

Le protocole de 1432 à 1433<sup>34</sup> contient des actes de même nature, la particularité venant de plusieurs actes d'accaptes ou emphytéoses et six testaments dont un couvre 18 pages le 13 février 1433. Le 12 novembre 1432 est désigné le conseil de la communauté. Parmi les dix-huit conseillers figurent six notaires : Christophe Raboysii, Jacques et Pierre Aynesii, Rostaing Turris, Honorat Fumassy et Jacques Delaude qui en 1438 est qualifié de « *dicti consilii notarius et scriba* ».

Par sa position de greffier Jacques Delaude est conduit à enregistrer fréquemment des actes pour la communauté de Grasse dans ses protocoles à commencer par la désignation des syndics et

---

<sup>26</sup> Brès, ouvrage cité et les études sur Jacques de Carolis publiées jusqu'à présent ignoraient cet élément important de sa biographie

<sup>27</sup> ADAM 3E 79/53, 7 avril 1427 au 22 mars 1428

<sup>28</sup> ADAM 3E 79/54, 1er août 1429 au 16 mars 1430

<sup>29</sup> ADAM 3E 79/55 du 27 mars 1430 au 19 mars 1431

<sup>30</sup> ADAM 3E 79/55, du 25 avril 1430, Raphaël de Rocassio dont la ville s'assure les services pendant un an est rémunéré 19 florins et est affranchi de toutes taxes moyennant l'engagement de résider à Grasse

<sup>31</sup> Comporte un exemplaire sur feuille volante

<sup>32</sup> Sur cette question des relations avec la Ligurie voir P. L. Malaussena, *Relations humaines entre le pays de Grasse et la Ligurie au XVe siècle*, actes du 2e congrès historique Provence-Ligurie, 11-14 octobre 1968

<sup>33</sup> ADAM 3E 79/56 du 29 mars 1431 au 17 mars 1432

<sup>34</sup> ADAM 3E 79/57 du 25 mars 1432 au 17 mars 1433

conseillers soumis à renouvellement à la date habituelle du 12 novembre en 1435<sup>35</sup>, 1438<sup>36</sup>, 1441<sup>37</sup>, 1445<sup>38</sup>, 1448<sup>39</sup>. Les actes les plus nombreux sont ceux qui concernent les impositions : rèves des moulins ou des farines<sup>40</sup>, du vin<sup>41</sup>, de la boucherie<sup>42</sup> et gabelle des grains<sup>43</sup>, vingtième de la cavalcade dont le collecteur reçoit quittance le 5 septembre 1452<sup>44</sup>. S'y ajoutent des quitus de la gestion comptable des clavares<sup>45</sup>, des procurations et appels<sup>46</sup>. Une procuration du 2 janvier 1448 comporte la transcription d'une lettre du roi René en français<sup>47</sup>. Il s'agit d'une convocation qui intime l'ordre aux syndics de Grasse de se rendre à Avignon pour satisfaire les pressants besoins financiers du souverain et traduit le renforcement du pouvoir royal sur les communautés : « De par le Roy de Sicile. Tres chiers et bien amez come par Achart avez peu savoir il nous est sourvenu certaine necessite pour laquelle nous est besoing recouvrer certaines somme de deniers et pour ce vous mandons expressement et sur tant que doulten encourir notre indignacion que incontinant ces presentes pour vous receues toutes autres choses laissees viengnez icy cinq ou six des plus notables dentre vous devers nous avec toute puissance planière de ladite ville affin daler en Avignon et bailler las seurtez et fermances necesseres aux marchans des quelz entendons recouvrer lesdites finances ainsi que vous a peu dire ledit Achart. Si gardez quil ny ait faulte autrement ne serons point content de vous et a ceste cause avons retenu icy Simosse jusques a ce que soiez venuz. Tres chiers et bien amez nostre seigneur soit garde de vous. Escript en notre palais d'Aix le 26e jour de decembre. René »<sup>48</sup>.

Déjà le 3 octobre 1439 les représentants des communautés de la viguerie de Grasse et de la baillie de Saint-Paul avaient dû remettre au roi Louis III alors dans le royaume de Naples un important subside à raison de 6 florins par feu pour contribuer aux dépenses militaires de reconquête des territoires perdus.

On trouve quelques actes pour d'autres communautés comme Saint-Vallier<sup>49</sup>, Châteauneuf et surtout Saint-Paul dont Jacques Delaude est originaire : procuration le 20 août 1424<sup>50</sup>, quitus pour les anciens syndics le 27 décembre 1436<sup>51</sup> et surtout arrentement du territoire inhabité de Roquefort qui appartient à Saint-Paul<sup>52</sup>. La communauté en tire également des revenus en affermant un gisement de roche destiné à la fabrication du verre le 29 décembre 1435. C'est Pierre Blancard potier de Grasse qui en obtient la concession pendant quatre ans moyennant une redevance de 8 florins par an (*totam ipsam petram vitri quam ipse magister Petrus colligere seu colligi facere voluerit in nemore Rochafortis*). Le syndic Julien Ruffi s'engage à lui indiquer l'endroit (*dictus*

<sup>35</sup> ADAM 3E 79/60

<sup>36</sup> ADAM 3E 79/63

<sup>37</sup> ADAM 3E 79/66

<sup>38</sup> ADAM 3E 79/70

<sup>39</sup> ADAM 3E 79/72 f° 123

<sup>40</sup> 2 juin 1433 (3E 79/58), 16 avril 1439 (3E 79/64) avec le texte du règlement de perception, 16 novembre 1439 (3E 79/64), 11 mars 1442 (3E 79/66), 1er novembre 1442 (3E 79/67), 24 décembre 1443 (3E 79/69), 1448 (3E 79/73 f° 88), 26 mai 1442 avec règlement (3E 79/91, 6e cahier)

<sup>41</sup> 26 juin 1433 (3E 79/58 et 89, 2e cahier avec règlement) 11 mars 1436 (3E 79/60), 3 novembre 1439 (3E 79/64), mars 1442 (3E 79/66), 2 juin et 1er novembre 1442 (3E 79/67), 1448 (3E 79/73 f° 88 et 90)

<sup>42</sup> 21 janvier 1439 (3E 79/63), 11 mars 1442 (3E 79/66), 26 juin et 6 juillet 1448 (3E 79/73 f° 52 et 56), 6 juillet 1448 (3E 79/93, 4e cahier)

<sup>43</sup> 7 novembre 1433 (3E 79/58), 10 novembre 1431 (3E 79/88, 4e cahier), 25 février 1433 (3E 79/88, 5e cahier)

<sup>44</sup> ADAM 3E 79/77

<sup>45</sup> 12 novembre 1436 (3E 79/61), 10 novembre 1439 (3E 79/64), 3 décembre 1429 (3E 79/88, 2e cahier), 11 novembre 1448 (3E 79/83, 4e cahier)

<sup>46</sup> 16 février 1439 et 28 août 1438 (3E 79/90, 5e et 6e cahiers), 25 et 30 novembre 1441 (3E 79/91, 5e cahier)

<sup>47</sup> C'est un des rares textes en français et le plus ancien rencontré dans les actes de notaires des Alpes-Maritimes au Moyen Age, ADAM 3E 79/92, 6e cahier

<sup>48</sup> ADAM 3E 79/92

<sup>49</sup> ADAM 3E 79/60, 8 octobre 1435

<sup>50</sup> ADAM 3E 79/87, 1er cahier

<sup>51</sup> ADAM 3E 79/87, 4e cahier

<sup>52</sup> ADAM 3E 79/88, 5e cahier

*Julianus ipso magistro Petro hinc ad dictam diem carnis privi ostendenrit seu ostendi fecerit locum, ubi reperitur et extrahitur dicta petra vitri).*

Au Moyen Age, la forêt ne constitue pas une richesse seulement par le bois mais aussi parce qu'elle est un lieu propice au pacage et à la cueillette qui fournissent des sources de revenus pour leurs propriétaires. C'est pourquoi, le 17 septembre 1436 est vendu le « *glannagium* » de la forêt de Roquefort<sup>53</sup>. Cette vente est renouvelée un an plus tard le 15 octobre 1437 avec « *pasquerium ac passagia* »<sup>54</sup>.

Beaucoup d'actes intéressent les services religieux institués par testaments en faveur des luminaires ou chapellenies fondées dans les églises et les œuvres charitables en faveur des hôpitaux. Deux reviennent régulièrement et connaissent un succès certain à Grasse, l'aumône de Saint-Pierre et Saint-Hilaire<sup>55</sup> et la confrérie de Sainte-Marie ou de Notre-Dame dite des notaires<sup>56</sup>. Parmi d'autres confréries citons celle de Saint-Clément nouvellement fondée dans la cathédrale de Grasse le 2 décembre 1437<sup>57</sup> où celle de Saint-Jacques<sup>58</sup>. En 1441 un règlement est effectué en faveur de la chapellenie fondée un siècle plus tôt par le roi Robert à l'autel de la Vierge Marie dans la cathédrale de Grasse<sup>59</sup>. Des héritiers sont souvent redevables envers l'hôpital des Pauvres du Christ de la porte Ayguière et surtout l'hôpital des pauvres de Sainte-Marguerite<sup>60</sup>. Le premier cahier de l'extensoire H compte vingt-trois actes correspondant à des services pour l'hôpital Sainte-Marguerite entre juillet 1443 et janvier 1447<sup>61</sup>. Des confréries d'autres localités sont évoquées dans les actes, celles de Saint-Trophime<sup>62</sup> et du Saint-Esprit à Opio<sup>63</sup>, du Saint-Esprit<sup>64</sup> à Saint-Auban ainsi que dans les églises Saint-Mayeul de Cipières<sup>65</sup> et Saint-Pierre de Gréolières<sup>66</sup>. Un acte concerne même une dette pour une chapellenie fondée à Saint-Etienne de Tinée<sup>67</sup>.

Pour la gestion de ses biens, l'Eglise passe régulièrement des actes par devant notaires. Jacques Delaude en établit pour le prieuré de Vallauris en 1433 et 1436<sup>68</sup>, celui de Saint-Honorat de Grasse dépendant de Lérins en 1435 et 1446<sup>69</sup>, celui de Caussols dont on refait la toiture en 1437<sup>70</sup>, celui de Saint-Jacques du Bar<sup>71</sup> ou encore celui de Saint-Mayeul de Cipières en 1447<sup>72</sup>.

---

<sup>53</sup> ADAM 3E 79/61

<sup>54</sup> ADAM 3E 79/62

<sup>55</sup> ADAM 3E 79/61, 5 novembre 1436 ; ADAM 3E 79/79, 7 avril 1454 ; ADAM 3E 79/88, 3 décembre 1429, 1er avril 1430 (quittance pour les recteurs) , 25 mai, 7 septembre, 8 novembre 1430 (dettes), 3 E79/89 6 juin 1433

<sup>56</sup> ADAM 3E 79/68, 16 août 1443 ; ADAM 3E 79/71, 29 juin 1446 ; ADAM 3E 79/73 et 94, 6 février 1449 ; ADAM 3E 79/74 f°6 (1450) ; ADAM 3E 79/76 f°53 (1451) ; ADAM 3E 79/94, 24 février 1447. Guillaume Salvanihi *mercator* en est recteur attesté en 1443 et 1449

<sup>57</sup> ADAM 3E 79/62

<sup>58</sup> ADAM 3E 79/63, 6 octobre 1438

<sup>59</sup> ADAM 3E 79/66, 14 juin 1441

<sup>60</sup> Hôpital Sainte-Marguerite : ADAM 3E 79/64 et 90 (12 et 16 novembre 1439) ; E 79/65 et 91 (26 mars, 9 mai, 24 juin, 16 novembre 1440, 21 février 1441) ; 3E 79/66 et 91 (19 mai et 10 août 1441) ; 3E 79/67 (5 avril, 27 mai, 18 octobre, 30 novembre 1442, 14 février et 4 mars 1443) ; 3E 79/68 (14 mai, 15 juillet, 6 novembre 1443, 28 janvier et 21 février 1444) ; 3E 79/69 (25 avril, 22 et 25 juillet, 6 novembre 1444, 11 et 19 janvier et 1er février 1445) ; 3E 79/70 (f° 23, 41, 42, 45, 75, 105, 142, 152, 153) ; 3E 79/71 (f° 36, 122, 136, 158, 159, 173) ; 3E 79/72 (f° 101v°, 102, 150, 183, 184) ; 3E 79/73 (f° 10,94) ; 3E 79/74 (f° 35, 65, 119, 120, 138, 139) voir aussi les extensoires 3E 79/91 à 93

Hôpital de la porte Ayguerie : ADAM 3E 79/61 et 89 (1er mai 1436), 3E 79/89, 1er cahier (1er mars 1433)

<sup>61</sup> ADAM 3E 79/93

<sup>62</sup> ADAM 3E 79/69, 26 juillet et 6 septembre 1444

<sup>63</sup> ADAM 3E 79/65, 9 mai 1440 et 79/91, 1er cahier

<sup>64</sup> ADAM 3E 79/66, septembre 1441

<sup>65</sup> ADAM 3E 79/66, 30 septembre 1441

<sup>66</sup> ADAM 3E 79/88, 2e cahier, 1er mai 1430

<sup>67</sup> ADAM 3E 79/78, 28 décembre 1453

<sup>68</sup> ADAM 3E 79/58, 29 juin 1433 ; ADAM 3E 79/61 et 89 (5e cahier), 10 août 1436 ; 3E 79/89 (3e cahier), 8 octobre 1433

<sup>69</sup> ADAM 3E 79/60, 12 septembre 1435 ; ADAM 3E 79/71, 2 août 1446

<sup>70</sup> ADAM 3E 79/61, 23 décembre 1437

<sup>71</sup> ADAM 3E 79/61, 27 novembre 1437

<sup>72</sup> ADAM 3E 79/67

L'évêque de Grasse arrente le lieu inhabité d'Auribeau dont il est seigneur à Jean Rami éleveur (*norigueriis*) de Tende le 13 novembre 1434<sup>73</sup>, le droit de « décime » et tous ses droits de pacage, labourage, tasque et autres sur le territoire de Canea et l'hôpital du Var ou castrum d'Agrimont, le 27 février 1448<sup>74</sup> pour une durée de dix ans.

L'abbaye de Lérins arrente ses terres gastes de Pégomas le 1er mai 1438<sup>75</sup>, le prieuré de Valbonne en 1440 et le territoire de Sartoux en 1442<sup>76</sup>, achète des porcs en 1439<sup>77</sup>. Quelques actes intéressent les couvents des Dominicains, des Franciscains et des Augustins de Grasse<sup>78</sup>. En 1435, les Frères mineurs font réparer l'église de leur couvent endommagée par des fuites d'eau en plusieurs endroits<sup>79</sup>. En cette période de renouveau économique et artistique, les Dominicains passent commande d'un retable à Jacques de Carolis<sup>80</sup>.

On découvre même l'existence d'un ermite originaire de Turin « *reclusus* » dans l'ermitage Saint-Hilaire hors les murs de Grasse qui, désormais détaché des biens matériels et resté Turinois de cœur, fait don d'une vigne qu'il y possède pour l'œuvre du pont qui être construit sur le Pô en 1446<sup>81</sup>. Un acte suggère de lointains voyages d'évangélisation. Dans une quittance pour la remise de 60 ducats turcs à la famille de Pierre Castellan de l'ordre des Dominicains, le texte fait mention de la Chine (*religiosus vir frater Petrus Castellani cappellanus ordinis beate Dominici dudum existens in partibus orientalibus videli et in loco vocato Cin*)<sup>82</sup>.

Deux familles de la noblesse locale, les de Grasse et les Grimaldi font aussi partie de la clientèle de Jacques Delaude. Bertrand de Grasse seigneur de Cabris et sa femme Delphine<sup>83</sup> ont régulièrement recours à ses services : procuration en 1433<sup>84</sup>, sentence arbitrale en 1434<sup>85</sup>, donation la même année<sup>86</sup>, procuration en 1436<sup>87</sup>, mégerie en 1438<sup>88</sup>, droits seigneuriaux à Cabris<sup>89</sup>, mégerie de porcs, arrentement de terre et recrutements d'un chevrier et d'un bouvier, obligation envers le couvent des Franciscains, dettes et quittances en 1440 et 1441<sup>90</sup>. Un acte du 1er septembre 1440 précise que Jacques Delaude est « *baiulus et notarius curie totius jurisdictionis eiusdem domini de Cabris in curia dicti loci* ». Par cet acte Bertrand de Grasse fait consigner sous l'autorité du juge de sa cour réunie à Cabris « *in platea loci vocata de Morier* », ses droits seigneuriaux sur les territoires de Cabris, Antiniac et Moustairet<sup>91</sup>. Bien que déserté au moment de la guerre civile à la fin du XIVe siècle, le territoire de Cabris reste largement exploité et non dénué de population si l'on en juge par les 33 articles qui n'évoquent certes aucune base d'organisation communautaire mais ne se contentent pas d'être un règlement de police rurale puisque plusieurs clauses concernent les

<sup>73</sup> ADAM 3E 79/59, autre location de « *pacayragium* » à Auribeau le 16 septembre 1437, 3E 79/90 (3e cahier)

<sup>74</sup> ADAM 3E 79/72 f° 199 v°, acte publié par P.L. Malaussena, thèse citée p. 445. Il y est fait mention de la barque pour traverser le Var.

<sup>75</sup> ADAM 3E 79/63

<sup>76</sup> ADAM 3E 79/65, 11 septembre 1440 ; ADAM 3E 79/67, 8 juin 1442 ; ADAM 3E 79/69, 8 juin 1444 (quittance)

<sup>77</sup> ADAM 3E 79/91, 1er cahier, 30 septembre 1439

<sup>78</sup> ADAM 3E 79/71 f° 60 v° et 61, 14 juin 1446

<sup>79</sup> ADAM 3E 79/59, 25 février 1435, convention avec Jean Bosqui de Bercefontaine pour la fourniture de 120 000 *eysseldonum*, autres actes concernant les Franciscains le 29 avril 1441 (3E 79/66), le 22 octobre 1442 (3E 79/67), 1447 (3E 79/72 f°100), 29 octobre 1432 (3E 79/88, 5e cahier), 17 avril 1433 (3E 79/89), 28 février 1435 (3E 79/89), 28 janvier 1438 (3E 79/91), 3 mars 1442 (3E 79/91)

<sup>80</sup> ADAM 3E 79/76, 9 août 1451 autres actes concernant les Dominicains le 1er août 1446 (3E 79/71 f°84 v°), 1451 (3E 79/76 f°71). Le prix fait du 9 août pour le retable a été publié par P.L. Malaussena, thèse citée p. 448

<sup>81</sup> ADAM 3E 79/92, (5e cahier), 26 mai 1446

<sup>82</sup> ADAM 3E 79/74 f° 56, 17 août 1449 et extensoire 3E 79/93

<sup>83</sup> Bertrand de Grasse seigneur de Cabris a épousé Delphine de Comps fille d'André et de Catherine d'Agoult

<sup>84</sup> ADAM 3E 79/58, 28 novembre 1433

<sup>85</sup> ADAM 3E 79/58, 2 mars 1434

<sup>86</sup> ADAM 3E 79/89 (2e cahier), 26 février 1434

<sup>87</sup> ADAM 3E 79/90 (1er cahier), 26 août 1436

<sup>88</sup> ADAM 3E 79/62 et 91, extensoire E (6e cahier), 24 janvier 1438

<sup>89</sup> ADAM 3E 79/91, extensoire E (3e cahier), 1er septembre 1440

<sup>90</sup> ADAM 3E 79/65 et 66, actes les 1er septembre, 9 octobre, 3 décembre 1440, 18 février, 20 juin, 6 octobre, 2 novembre, 5 décembre 1441, 2 et 23 janvier 1442

<sup>91</sup> Sur d'autres actes similaires voir Jean-Bernard Lacroix, le pouvoir seigneurial à Toudon, au Broc et à Gillette entre le XIIIe et le XVe siècle, dans *Recherches régionales* n° 181, janvier-mars 2006 ; pp. 1-12.

personnes et les biens. Evidemment en préambule le seigneur rappelle l'interdiction de porter atteinte à ses droits et surtout à sa juridiction, tout transfert de bien hors de son pouvoir seigneurial étant passible de confiscation et de 100 livres d'amende ce qui est considérable. Il n'oublie pas la spoliation de biens et droits des habitants de sa seigneurie mais l'amende ne s'élève qu'à 10 livres. Blasphémer Dieu ou la Vierge est puni de 10 sous et personne ne doit héberger de prostituée sous peine de 25 sous. Ce contrôle du seigneur sur les biens, notamment les mutations, s'opère par le notaire de sa cour seigneuriale qui a le monopole de l'établissement des actes. De plus aucune limite ne peut être modifiée sans l'aval du seigneur. Si le port d'armes est puni de 10 livres d'amende, le recel de malfaiteur est passible de 100 livres. Enfin le jeu de dé dit à « l'ussuch » est prohibé sur le territoire de Cabris et l'amende est élevée, 10 livres. Le territoire se partage en pâturages, terres cultivées et zones boisées dont l'usage est réglementé. Pour l'élevage, nul ne peut passer avec un troupeau dans le territoire de Cabris sans l'autorisation du seigneur sous peine de confiscation du bétail et de 50 livres d'amende. Les troupeaux qui y paissent doivent payer le droit de pacage au seigneur. Aucun étranger ne peut venir faire paître un troupeau et il est interdit d'introduire du bétail dans les défens. Le foin récolté ne peut se vendre sans l'accord du seigneur. Pour les cultures céréalières, il est interdit de mélanger le blé franc avec celui soumis à la tasque. Le foulage ne se fait qu'avec des juments autorisées par le seigneur sous peine de confiscation assortie de 25 livres d'amende. Nul ne peut introduire des fruits ou en cueillir dans le territoire de Cabris et la cueillette sur les arbres fruitiers du seigneur des figues, noix, raisins, poires est puni de 5 sous le jour, 10 sous la nuit. La forêt a une grande importance dans l'économie et il est nécessaire de freiner sa surexploitation. Nul ne peut couper un arbre au pied sans autorisation du seigneur mais la sanction est il est vrai peu dissuasive puisqu'elle ne s'élève qu'à 5 sous preuve sans doute qu'on ne peut s'opposer à un besoin impérieux en bois d'œuvre notamment. Plus sévère est la peine qui sanctionne les défrichements, 25 livres (*quod nulla persona faciat yssart in eodem territorio sine licencia predicti domini*). Quant à la chasse, source de revenu et complément alimentaire, elle est strictement réglementée. Une part revient au seigneur et la sortie du territoire de Cabris est interdite sous peine de confiscation et de 50 livres d'amende. Les deux principaux gibiers cités sont le cerf et le sanglier (*porcus sanglar*). La chasse au lapin est soumise à l'autorisation préalable du seigneur et celle au filet est interdite. Enfin, récolter des glands n'est possible qu'avec l'accord du seigneur.

Après le décès de Bertrand de Grasse au début de 1442, Jacques Delaude est sollicité par sa veuve Delphine et sa sœur Béatrice pour l'organisation de la succession le 23 février 1442<sup>92</sup>. Le 13 mai, elle marie sa fille Alaete<sup>93</sup> et, en tant que tutrice de son fils Balthazard, nouveau seigneur de Cabris, elle passe divers contrats pour la gestion de biens notamment l'arrentement des pâturages du territoire de Cabris à deux bergers de Tende à l'automne 1442<sup>94</sup>. De 1443 à 1445, elle multiplie les actes : cession de maison à Grasse, recrutement de bouvier, fâcheries, accaptes, contrat de foulage à Seillans, judicature de Cabris, contrat de labourage pour une durée de neuf ans<sup>95</sup>. A partir de 1446, Balthazard de Grasse gère ses biens avec sa mère et est contraint par arbitrage avec la communauté de Grasse au paiement de la taille pour sa maison de Grasse<sup>96</sup>.

Un autre Bertrand de Grasse marié en deuxième noces à la fille de Luc Grimaldi d'Antibes est seigneur du Bar ; il apparaît dans quelques actes de Jacques Delaude en 1445 et 1447<sup>97</sup>. Celui-ci est régulièrement sollicité au moins à partir de 1440 par plusieurs membres de la famille Grimaldi

<sup>92</sup> ADAM 3E 79/66, 26 février 1442

<sup>93</sup> ADAM 3E 79/67

<sup>94</sup> ADAM 3E 79/67, le contrat est renouvelé pour 6 ans le 15 août 1449 (ADAM 3E 79/94). Chaque année les pâturages sont loués pour la saison de la Saint-Michel à mai correspondant à la transhumance hivernale (*omnia pasqueria yemalia et glannagia tantum territorii dicte loci de Cabris et totius eius vallis ac etiam medietatem passagiorum et bannorum feudorum et comitendorum in eodem territorio*), autres actes les 20 janvier et 19 mars 1443

<sup>95</sup> ADAM 3E 79/68 à 70 et ADAM 3E 79/91, extensoire F (6e cahier), 3E 79/92 et 93

<sup>96</sup> ADAM 3E 79/71 f° 93 v° et 101, autres actes pour Balthazard de Grasse ADAM 3E 79/94, 28 décembre 1452 et 18 novembre 1453 (fâcherie) ; ADAM 3E 79/77 f° 54 v°, 56, 57 ; 3E 79/80, 1er mai 1455 (arbitrage avec Léonard de Portu)

<sup>97</sup> ADAM 3E 79/70 f° 56 v° ; ADAM 3E 79/71 f°201-202 ; ADAM 3E 79/93 (2e cahier), 11 janvier 1447 (dette pour achat d'anone)

d'Antibes dont la co-seigneurie se morcelle au fur et à mesure des successions. Il établit un acte pour Nicolas le 4 novembre 1440 et un mois plus tard pour Marieta héritière pour un quart de la seigneurie d'Antibes<sup>98</sup>, et de nouveau pour Nicolas ainsi que pour les trois filles de Georges entre 1441 et 1444<sup>99</sup>, notamment un acte concernant la chapelle Saint-Paul de la cathédrale de Grasse.

Une troisième grande famille de la noblesse provençale est représentée par Jacques de Castellane, seigneur d'Andon. A la fin de l'année 1440 il procède à un achat de tuiles et en mars 1441 loue des herbages<sup>100</sup>. Le 12 novembre 1441 il est cité lors de la mise en place du nouveau syndicat de la ville de Grasse. Un autre Castellane, Boniface, est alors « capitaine général à la garde des lieux maritimes » et c'est en son nom qu'agit le trésorier délégué dans une série d'actes entre juin 1442 et janvier 1445<sup>101</sup>. Plusieurs paiements de gages sont effectués pour l'engagement d'hommes chargés de la défense de Cannes contre la menace des galères catalanes (*pro gagiis dictorum XXIII hominum et pro quinque diebus quibus vacarunt in loco de canoys pro resistendo insidiis galearum Cathalanorum in maribus circumvicinis navigancium*). En 1445 c'est Pierre de Castellane qui agit au nom de Jacques seigneur d'Andon<sup>102</sup>. Des règlements de dettes interviennent en 1447 pour Jean de Castellane avec la communauté de Grasse, et Jacques seigneur d'Andon avec celle de Vence<sup>103</sup>. En 1450, Jacques vend l'office de « *subvicarie* » à un Antibois et arrente des biens<sup>104</sup>.

Les Villeneuve apparaissent avec François coseigneur de Vence dans une affaire isolée mais d'importance sur les droits seigneuriaux à Vence et qui donne lieu à un appel de la communauté enregistré par Jacques Delaude en décembre 1443<sup>105</sup>.

Au nombre des actes d'hommage figurent ceux désignés sous le nom de « *citadanagium* » des personnes qui s'établissent et acquièrent la citoyenneté dans la ville de Grasse. Ils ne sont pas fréquents<sup>106</sup> ; l'un d'eux est prononcé par Matheo Mantegna cordonnier d'Andorra en Ligurie qui se fixe à Grasse « *intendat cum sua familia in dicta civitate Grasse habitare et suam facere mansionem* » et marque son intégration par engagement de fidélité au roi « *domino nostro regi et comiti successoribusque suis erit perpetuo obediens et fidelis* »<sup>107</sup>. La cérémonie, selon l'usage, se déroule devant le conseil de la communauté en présence du viguier qui reçoit l'hommage au nom du roi. Le requérant se tient à genou, tête nue « *flexis genibus capite discoperto* » et prête serment « *fecit homagium ligium et fidelitatis debite in manibus eiusdem domini vicarii, prestitit ad sancta dei evangelia juramentum* ».

De la même façon Jacques Tombarelli de Gourdon prête serment d'hommage lige et de fidélité sur les évangiles devant les représentants de la cité et le viguier du roi Louis III<sup>108</sup>. L'acte est particulièrement intéressant car il ne contente pas d'enregistrer l'hommage mais précise les conditions d'accès à la citoyenneté. Jacques Tombarelli bénéficiera en effet désormais des privilèges, libertés et franchises de la ville de Grasse « *volentes et consentientes quod ipse Jacobus ab inde in antea uti possit et valeat privilegiis, libertatibus et franquesiis ac immunitationibus ipsius civitatis prout ceteri civas uti et gaudere soliti sunt* ». En contrepartie Jacques Tombarelli s'engage à fixer sa résidence à Grasse « *res suas infra annum portare et domicilium facere* » et pendant sept

<sup>98</sup> ADAM 3E 79/65, 4 novembre et 2 décembre 1440

<sup>99</sup> ADAM 3E 79/66, 30 octobre, 21 et 29 novembre 1441 ; 3E 79/67, 17 et 28 novembre 1442, 8 mars 1443 ; 3E 79/68, 30 novembre 1443 et 26 février 1444 ; 3E 79/69, 28 novembre 1444 ; 3E 79/72 (f° 127) ; 3E 79/73 (f° 104) ; 3E 79/74 (f° 90) ; 3E 79/77 (f° 40) ; 3E 79/80, 27 novembre 1455 (quittance pour Gaspard Grimaldi co-seigneur d'Antibes et les héritiers de Georges)

<sup>100</sup> ADAM 3E 79/65 31 octobre et 15 décembre 1440, 16 mars 1441, autres actes les 18 et 26 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 16 août et 12 décembre 1441 (3E 76/66), 29 mai, 14 juin, 2 juillet et 21 septembre 1442 (3E 76/67), 11 mars 1444 (3 E79/68), 17 avril 1444 (3 E 79/69), 22 mai 1448 (3 E79/73)

<sup>101</sup> ADAM 3E 79/67, 25 juin, 20 et 22 octobre, 22 novembre 1442, 11 janvier 1443

<sup>102</sup> ADAM 3E 79/70 f° 13 et 14 v°

<sup>103</sup> ADAM 3E 79/72 f° 115 et 122

<sup>104</sup> ADAM 3E 79/75, 26 mars 1450 (f°1) et 9 mai (f°8 v°)

<sup>105</sup> ADAM 3E 79/68, 18 décembre 1443, 11 pages, autre acte le 3 juin 1443

<sup>106</sup> ADAM 3E 79/90, 1er cahier et 3E 79/60, 10 février 1436 et 3E 78/58, 29 août et 28 octobre 1433 par exemple

<sup>107</sup> ADAM 3E 79/93, 3e cahier, 11 mai 1448

<sup>108</sup> ADAM 3E 79/58, 21 septembre 1433

ans il sera exonéré de tailles, quiste et autres droits exception faite des rêves et impositions personnelles « *promiserunt eidem Jacobo presenti se ipsum tenere francum et liberium per spatium septem annorum continuorum et complendorum et ab hodie in antea immerandorum de talhis quistis et alies casibus solitis revis et omnibus personalibus exceptis* ». Cinq des quinze conseillers présents à la cérémonie, sont des notaires, les syndics Jacques Aynesii et Christophe Raboysii, Pierre Aynesii, Honorat Fumassy et Jacques Delaude qui rédige l'acte.

Sur une période de trente ans entre 1432 et 1463 on compte environ 130 testaments dont plus de la moitié dans la décennie de 1438 à 1447 sans qu'on puisse en tirer une interprétation, le nombre de quelques uns à une dizaine dans l'année n'étant pas suffisamment significatif par rapport à la population. Ils n'en mériteraient pas moins une analyse plus fine et, associés aux tutelles, aux dots et mariages constituent des éléments fondamentaux de connaissance de la société, des mentalités et des relations sociales. Ainsi le 13 mai 1442, un représentant de la bourgeoisie de Draguignan Pierre Gaudini, fils d'un marchand drapier, épouse une représentante de la petite noblesse, comme l'atteste le titre de *domicellam*, Alaete de Grasse fille de Bertrand de Grasse seigneur de Cabris, une des branches de cette famille autrefois illustre et dont le pouvoir s'est amoindri. Ce mariage avec une dot de 80 florins de son père, 200 de sa mère, trousseau et bijoux est l'assurance d'une certaine aisance<sup>109</sup>.

Les actes notariés sont aussi une source précieuse pour la connaissance de la vie économique, à travers les transactions, des associations commerciales, des contrats de travail, les prêts d'argent. Au titre du commerce citons par exemple la vente de 30 barils de miel à un Niçois le 23 décembre 1432<sup>110</sup>, l'achat de laine le 5 janvier 1433, d'un baril de poisson salé à Cannes, de froment par un pâtissier de Grasse<sup>111</sup>, d'huile à Vence. Le commerce des peaux est à la base du développement des métiers du cuir principalement les cordonniers. Certains marchands curatiers comme le Niçois Honorat Gaufridi s'assurent par contrat toute la production annuelle de la boucherie de Grasse<sup>112</sup>. De forts liens commerciaux sont tissés entre Nice et Grasse. Ainsi le 7 août 1432, un négociant niçois reçoit d'un marchand de Grasse l'importante somme de 800 ducats pour constituer une société de négoce.

Les échanges sont constants avec la Ligurie comme en témoignent des actes passés avec des habitants de Giustenice en 1433 et 1437, de Taggia en 1436, de Dolce Acqua en 1438, de Diano et Pornassio en 1440, de Castelfranco en 1441, de Savone en 1442 et 1443, de Porto Maurizio en 1440 et 1444, de Colla di San Remo et de Toirano en 1460 pour citer quelques exemples.

Les contrats de travail reflètent pour une part les activités artisanales. Sur 76 contrats de travail dénombrés entre 1424 et 1464, la plupart sont enregistrés dans la décennie de 1434 à 1444 puisqu'on en compte 53 dans cette période. Pour beaucoup le métier n'est pas précisé et il s'agit souvent de personnel domestique que recrute la bourgeoisie et la noblesse, ainsi la veuve du notaire Christophe Raboysii, le notaire Pierre Manne ou Bertrand de Grasse seigneur de Cabris<sup>113</sup>. Pour une bonne part les contrats sont des placements en apprentissage chez des artisans dont le métier exige une certaine technicité pour des durées d'une à plusieurs années. Lorsque l'âge est précisé ils sont mineurs entre 12 et 25 ans mais on trouve des enfants de dix voire neuf ans. Pierre Taulane place son fils Jacques âgé de 9 ans ou environ chez un cordonnier de Grasse pour une durée de 6 ans sans salaire mais en lui assurant pension, vêtements et chaussures nécessaires durant son contrat<sup>114</sup>. Deux métiers font l'essentiel des contrats, les cordonniers avec 12 cas (*sabbaterius*) et les tisserands dans 9 cas, les autres ne comptant qu'un ou deux contrats : tailleur, pelletier, boucher, marchand d'aiguilles, pâtissier, charpentier, tailleur de pierre. Pour les travaux agricoles ce sont des bouviers et chevriers.

---

<sup>109</sup> ADAM 3E 79/67

<sup>110</sup> ADAM 3E 79/58

<sup>111</sup> ADAM 3E 79/72 f° 11 et 42, 3E 79/74 f° 70

<sup>112</sup> ADAM 3E 79/55, 16 mars et 12 juin 1431 et 3 E 79/63, 16 mars 1438

<sup>113</sup> ADAM 3E 79/65, 24 juillet 1440, 3 E 79/67, 3 septembre 1442

<sup>114</sup> ADAM 3E 79/62 14 octobre 1437, voir aussi 3 E 79/64 31 mars 1439 (enfant de 10 ans), 15 mai 1439 (Génois de 14 ans), 3 E 79/65 20 octobre 1440 (enfant de 12 ans), 3 E 79/72 f° 187 (enfant de 10 ans chez un tailleur de pierre du Bar)

L'exploitation rurale donne lieu à de nombreux actes d'arrentement de terre, contrats de labourage, mégerie de bétail et de ruches<sup>115</sup>. A titre d'exemple deux frères de Mougins s'engagent par contrat de labourage envers Honorat Laeti clerc bénéficiaire de la cathédrale de Grasse pour exploiter pendant six ans des terres que le chapitre de Grasse possède sur le territoire de La Napoule. Chaque partie procure 4 bœufs de labour. Honorat Laeti sera dédommagé sur deux ans au moment de la récolte de la semence qu'il fournit en totalité. Le produit des récoltes est partagé ainsi que les frais. Pour la part de labour lui revenant, Honorat Laeti confie la tâche à un des frères qui recevra annuellement comme salaire, 20 florins, 12 setiers d'annone, deux rups de viande salée, un rup de fromage, trois coupes de vin pur et quatre de vin coupé (*quatuor cupas vini limphati*), 18 palmes de grosse toile pour faire une tunique et des brodequins. Ils disposeront de deux araires et d'une autre « relha »<sup>116</sup>. Les deux frères sont également autorisés à semer du chanvre et des légumes sur les terres en partageant par moitié la récolte avec Honorat Laeti<sup>117</sup>. Dans un autre contrat d'association de dix ans pour labourer des terres à Sartoux, chaque partie apporte une paire de bœufs. Frais et bénéfices sont partagés par moitié. Le dixième des grains récoltés est réservé au paiement de la tasque. Le laboureur reçoit pour son travail et la garde des bœufs, 8 florins et demi, 6 setiers d'annone et 6 coupes de vin coupé chaque année et disposera de 4 seterées de pré pour nourrir les bœufs. Le nombre de labours, variable peut atteindre le nombre de quatre « *de quatuor riguis aptare seu facere debeat sazonibus opportunis alternativis videlicet duas ferragines* »<sup>118</sup>.

Les arrentements de vigne sont moins fréquents bien que cette culture soit omniprésente. La convention signée le 16 mai 1440 par une mère et son fils pour exploiter une vigne offre d'intéressantes précisions. Elle confirme notamment la polyculture qui associe vigne et arbres fruitiers puisque le rentier bénéficiera des fruits provenant du vignoble : figues, noisettes, amandes et autres. Pour travailler la vigne et récolter, du matériel est mis à disposition de l'exploitant à charge pour lui de le restituer en fin de contrat. Il s'agit des cuves et récipients nécessaires, d'une aysata<sup>119</sup>, d'une alfes<sup>120</sup> et de 6 racloirs. Un tiers du vin pur revient aux bailleurs<sup>121</sup>.

On estime tardive au Moyen Age l'expansion de la culture de l'olivier en Provence. Un acte de vente d'huile de 1448 atteste l'existence d'une production à Vence. Le juif Mathassia Levi de Grasse achète trois coupes d'huile à un Vençois et éventuellement une plus grande quantité en fonction de la récolte qu'il fera sur ses oliviers à la prochaine saison. Le prix fixé selon le tarif communément pratiqué à Vence est estimé à 6 florins<sup>122</sup>.

Les travaux du bâtiment semblent profiter d'une époque plus faste par le retour au calme et le renouveau économique après une période d'abandon qui explique la dégradation de bien des édifices. Les Franciscains ne sont pas seuls à réparer leurs toitures. En 1437 c'est le prieuré de Caussols dont on refait la couverture<sup>123</sup>. Les particuliers ne sont pas en reste<sup>124</sup>.

Les prêteurs juifs accompagnent l'activité économique. Si les dettes ou quittances sont peu nombreuses jusqu'à 1434, les actes se multiplient en faveur de Mathassia Levi et de ses deux fils, David et Amieto, mais aussi de Jacob en 1435, de Mossono et Mosseto Jassielis et un peu plus tard de Benlinenha de Monreal. En 1441, Mossono Jassielis occupe même une place de choix dans l'activité de Jacques Delaude. En une année entre le 25 mars 1441 et le 12 mars 1442, il l'a rencontré à 51 reprises pour l'établissement d'actes<sup>125</sup>. Les Jassielis jouent un rôle important dans le

<sup>115</sup> Exemple de mégeries de ruches : ADAM 3E 79/68, 31 octobre 1443 ; 3E 79/70 f° 104 v° (à Gréolières), de mégeries d'average : ADAM 3E 79/54, 10 octobre 1429 ; 3E 79/60, 18 avril 1435 (vaches), 8 février 1436 (porcs) ; 3E 79/64, 30 septembre 1439 (porcs) ; 3E 79/65, 5 juillet 1440 (achat et megerie par un marchand niçois)

<sup>116</sup> Relha : soc de charrue

<sup>117</sup> ADAM 3E 79/67, 9 décembre 1441

<sup>118</sup> ADAM 3E 79/59, 17 décembre

<sup>119</sup> Aisseta : aissette, instrument de tonnelier associant partie tranchante et marteau.

<sup>120</sup> Alfes : petite houe pour sarcler

<sup>121</sup> ADAM 3E 79/65, 16 mai 1440

<sup>122</sup> ADAM 3E 79/74, 29 septembre 1449

<sup>123</sup> ADAM 3E 79/62, 23 décembre 1437

<sup>124</sup> ADAM 3E 79/65, 1er août 1440 ; 3E 79/78, 8 avril 1453

<sup>125</sup> ADAM 3E 79/66, en mars les 26, 27 et 29 ; en avril, les 18, 23 et 30 ; en mai, les 4 et 27 ; en juin, les 1, 6 et 22 ; en juillet, les 23, 26 et 30 ; en août, les 7, 15, 18, 21 et 23 ; en septembre, les 3, 11 et 26 ; en octobre, les 2, 3, 4, 7, 24, 25,

prêt d'argent. En 1443 le père et le fils assurent le don gracieux fait par les juifs au roi et en reçoivent reçu pour le règlement de 40 florins<sup>126</sup>. Un autre juif Salomon Cohen apparaît en 1445. Alors qu'à partir de 1452 l'activité professionnelle de Jacques Delaude est en nette diminution<sup>127</sup> la majorité des actes de l'année 1452 à 1453 correspond à des dettes envers Jassielis et Levi. Cette clientèle juive ne dément pas sa fidélité à Jacques Delaude jusqu'à la fin, en février 1464. On rencontre même à partir de 1458 un nouveau prêteur juif Gabriel Destrabort.

Les notaires déploient une grande activité et apparaissent souvent dans les actes de leurs confrères qu'il s'agisse de leur exercice professionnel ou de la gestion de leurs biens. Nous avons vu qu'ils étaient souvent sollicités comme procureurs. On peut citer à titre d'exemple le cas de Jean de Seula clerc du diocèse de Beziers, recteur des écoles de Saint-Paul, qui dans un procès devant la cour épiscopale de Vence s'entoure d'un grand nombre de défenseurs parmi lesquels dix notaires de Grasse, Jacques et Pierre Aynesii, Elzear et Pierre Corme, Pierre Turlatoris, Pierre Bomparis, Honorat Salvanhi, Albert Veteris, Maurice Lebogays, Jean Barthélemy, un notaire de Saint-Paul Georges Gili et quatre notaires d'Embrun<sup>128</sup>. Antoine Raboysii agit comme baile, clavaire et notaire de la cour royale de Saint-Paul<sup>129</sup>.

Les acquisitions foncières peuvent s'inscrire dans un processus d'ascension sociale par l'achat de seigneurie comme Etienne Jusberti qui est coseigneur de Sartoux en 1440<sup>130</sup>. Ils investissent aussi des capitaux dans l'affermage des impositions dont ils espèrent tirer des revenus pour peu que la production et le commerce soient prospères<sup>131</sup>. Ainsi maître Jacques Johannis achète en 1447 la taverne du vin de la communauté de Mougins<sup>132</sup>. Etienne Jusberti avait administré la gabelle des grains de Grasse<sup>133</sup>. Le testament d'Etienne Jusberti<sup>134</sup> reflète une aisance et un niveau social élevé. Il demande à être enterré dans la cathédrale dans le tombeau qu'a fait construire son père Pierre devant l'autel Saint-Raphaël et si l'évêque et le chapitre s'y opposaient, il se ferait inhumer dans l'église Saint-François. Ses dons à l'église occupent l'essentiel du testament : pour son legs spirituel, les œuvres de la cathédrale, la confrérie du Corpus Christi et les autres luminaires, il laisse 53 sous 12 deniers. Il demande également que ses héritiers fassent célébrer des messes : une messe solennelle (cantar) pour le salut de son âme, puis l'année de son décès 13 messes dites de saint Grégoire pour 13 gros et l'année suivante 30 messes pour 60 sous. Sa fille Perrine mariée à un apothicaire déjà dotée n'a que 5 sous tandis que selon l'usage son fils Pierre est héritier universel. Plus tard la petite fille d'Etienne Jusberti « *nobilem Alaetam filiam nobilis et circumspecti viri domini Petri Jusberti* » épouse « *nobilem juvenem* » Nicolas Chabaud de Nice.

Les notaires se succèdent souvent sur plusieurs générations. Ainsi<sup>135</sup> un notaire grassois dont les archives ne nous sont pas parvenues, Pierre Saurini, lègue par testament du 10 août 1436 à son gendre Honorat Fumassy également notaire, toutes ses archives y compris celles de son père Raymond Saurini à charge pour Fumassy de les restituer à un de ses fils qui deviendrait notaire<sup>136</sup>.

Alors que le milieu du XVe siècle est marqué par la découverte de l'imprimerie, le livre, uniquement manuscrit, est une denrée rare et précieuse au point que le prêt de deux ouvrages

---

26 et 27 ; en novembre, les 3, 7, 8, 9, 17 et 30 ; en décembre, les 3, 5, 8, 10, 11, 15, 17, 18 et 29 ; en janvier, le 3 ; en février, le 26 ; en mars les 6 et 12

<sup>126</sup> ADAM 3E 79/68, 26 mai 1443

<sup>127</sup> jusqu'en 1450, les protocoles comptent jusqu'à 150 folios, 87 f° en 1450-1451, 94 folios en 1451-1452 ; le volume de 1452-53 ne compte plus que 61 folios

<sup>128</sup> ADAM 3E 79/68, 16 avril 1443

<sup>129</sup> ADAM 3E 79/88 (2e cahier), 26 juillet 1430, nous ne conservons pas ses archives

<sup>130</sup> ADAM 3E 79/64 arrentement du 3 février 1440, autre acte pour son fils Pierre concernant une terre en accapte et emphytéose 3E 79/80, 21 août 1455

<sup>131</sup> Sur les investissements des notaires et sur la famille Jusberti voir P.L. Malaussena, thèse citée pp 312-318

<sup>132</sup> ADAM 3E 79/72, 15 août 1447

<sup>133</sup> ADAM 3E 79/88 (2e cahier) quittance du 6 avril 1430

<sup>134</sup> ADAM 3E 79/75 f° 45, 15 juillet 1450 nous ne conservons pas d'archives d'Etienne contrairement à son père Pierre Jusberti (voir notaires du XIVe siècle)

<sup>135</sup> ADAM 3E 79/80

<sup>136</sup> ADAM 3E 79/61, 10 août 1436. Pierre Saurini a deux fils Alban et Honorat. Toutes leurs archives ont disparu

intitulés « Decretales » et « Enforsada »<sup>137</sup> par le chapelain Honorat Jaucerand à Jean de Castellane, donne lieu à la rédaction d'un contrat prévoyant la restitution à la première réquisition<sup>138</sup>.

### • Raymond Juliani

De Raymond Juliani nous ne connaissons que deux fragments de protocoles qui lui sont attribués avec certitude. Le premier couvre la période du 4 juillet au 22 décembre 1427, le second du 25 février au 21 avril 1429<sup>139</sup>. Il utilise le style de la Nativité qui commence à connaître la faveur de certains notaires de la région au début du XVe siècle. Notaire à Vence, il y rédige la plupart de ses actes mais il se déplace aussi à Saint-Paul où il consigne notamment deux testaments les 20 septembre et 19 novembre 1427. Il travaille pour l'Eglise de Vence, en enregistrant des collations de chapelles et de vicairies<sup>140</sup> ainsi que pour les communautés de Vence et de Saint-Paul : convention pour la tenue de la boucherie le 21 septembre, arrentement du territoire de Roquefort, que possède Saint-Paul, le 28 octobre 1427.

Le 22 septembre 1427, l'évêque de Vence arrente pour quatre ans l'hôpital de Saint-Laurent du Var avec tout son territoire et les revenus afférents aux divers droits ainsi que le passage et la barque du Var « *barchia et corda dicti hospitalis que presentialiter sunt flumine Vari* ». Raymond Juliani est à l'évidence le successeur de Jacques Juliani dont l'activité est attestée jusqu'à 1409. Un protocole anonyme de 1418<sup>141</sup> précède les deux protocoles de Raymond. Il s'agit d'un notaire de Vence et les actes portent sur la même région (Vence, Saint-Paul, Malvans, Villeneuve) mais son nom n'est pas mentionné. L'examen de l'écriture rend probable son attribution à Raymond.

### • Antoine Gauterii

Nous n'avons d'Antoine Gauterii qu'un protocole du 3 avril 1427 au 13 février 1428<sup>142</sup> et 3 cahiers qui constituent des fragments d'extensoires de 1422 à 1429, et de 1444 à 1447 avec un acte de 1438<sup>143</sup>. S'y ajoutent quelques pages éparses déchirées de protocoles qui ont disparu et dont les dates s'échelonnent entre 1437 et 1456<sup>144</sup>. Le notaire précise pour un acte du 25 mars 1447 que c'est le changement de millésime. Il utilise donc le style florentin. Cette mention permet de rétablir les dates réelles pour les autres actes provenant d'extensoires.

Notaire à Grasse, Gauterii y exerce toute son activité. Comme vice-notaire de la communauté, il consigne un acte concernant la rève du vin pour le compte de Pierre Bomparis<sup>145</sup>. Outre des ventes, dettes, accapte et reconnaissance pour le seigneur d'Escragnolles<sup>146</sup>, on compte une majorité de procurations dont une, le 16 mai 1427, est donnée à 19 notaires de Grasse : Christophe Raboysii, Jean de Briansono, Pierre et Jacques Aynesii, Pierre Stéphanii, Etienne Jusberti, Jacques Johannis, Pierre Bomparis, Antoine Remusati, François Brunenqui, Jacques Delaude, Elzear et Pierre Corme, Pierre Saurini, Rostaing Thurris, Pierre Manne, Pierre Turlatoris, Honorat Salvanihi, Thadeus Varagii. Avec lui et Hugo Augerii pour lequel il rédige un acte de vente la même année, ce ne sont pas moins de vingt-et-un notaires qui exercent à Grasse.

Quelques actes intéressent l'Eglise : couvent des Dominicains en 1427, couvent des Augustins en 1428<sup>147</sup>, anniversaire de l'église Saint-Hilaire d'Andon en 1438<sup>148</sup>, procuration pour la

<sup>137</sup> *l'Inforciat*, 2e partie du *Digeste*

<sup>138</sup> ADAM 3E 79/74, 30 mai 1449

<sup>139</sup> ADAM 3E 73/11 et 12, non identifiés dans l'inventaire dans une série qui comprenait trois notaires

<sup>140</sup> ADAM 3E 73/11, 4 juillet 1427 (chapellenie fondée à l'autel Saint-Jacques de Vence), 13 novembre (chapellenie Sainte-Marie-Madeleine de Vence), 14 août (vicairie par le chapitre de Vence)

<sup>141</sup> ADAM 3E 73/10 du 16 mars au 9 décembre 1418

<sup>142</sup> ADAM 3E 79/104

<sup>143</sup> ADAM 3E 79/106

<sup>144</sup> Le dernier acte du 1er novembre 1456 porte la mention « *et ego A. Gauterii* »

<sup>145</sup> Acte sans date dans le cahier de protocole comportant des actes de 1427 à 1429 à l'exception d'un de 1422

<sup>146</sup> ADAM 3E 79/106, 11 au 14 février 1444

<sup>147</sup> ADAM 3E 79/106, 1er cahier

<sup>148</sup> ADAM 3E 79/106, 3e cahier

confrérie du Corpus Christi et de la Vierge Marie à Grasse<sup>149</sup>. Le protocole contient également un contrat de travail de cinq ans pour un jeune homme de Taggia en Ligurie chez maître Curraud, orfèvre à Grasse qui s'engage à lui apprendre le métier<sup>150</sup>.

### • Jacques et Gaspard Johannis

Le premier volume de Jacques Johannis est un protocole qu'il intitule « *note breves scripture per me Jacobum Johannis de Moginis, Grasseque civem et auctoritate apostolica notarius* ». Il commence le 30 décembre 1424, en réalité 1423 car Johannis utilise le style de la Nativité et change de millésime le 25 décembre, mode de datation qui commence à concurrencer le style florentin. Ses actes traduisent ce statut de notaire apostolique et les liens avec Mougins. Outre un mariage en 1424<sup>151</sup>, une reconnaissance et deux testaments sont rédigés à Mougins en 1429<sup>152</sup>, un en 1431<sup>153</sup>, un mariage en 1451<sup>154</sup>, une donation et un mariage en 1454<sup>155</sup>.

Mais ce sont surtout les actes pour l'Eglise de Grasse qui occupent la plus grande place dans ses volumes : protestation pour l'évêque de Grasse le 15 février 1429, collation du prieuré Sainte-Marie du Luc dans le diocèse de Fréjus dépendant de Saint-Victor de Marseille à Guillaume Jordani moine de Lérins le 5 avril 1429, convention pour la sonnerie des cloches de la cathédrale de Grasse le 7 mai 1429, accord entre le chapitre de Grasse et maître Léon Malbequi gypier pour des travaux le 30 octobre 1454, codicille de Bertrand Gaufridi vicaire de Gourdon le 14 avril 1433, acte pour Pierre Calvini prêtre du diocèse de Grasse sacriste de la cathédrale d'Entrevaux, ainsi que nombreux actes pour des chapellenies<sup>156</sup>, chapitre général de l'Eglise de Grasse en 1448, le 15 août jour de l'année où il est d'usage qu'il se tienne<sup>157</sup>.

Jacques Johannis a aussi enregistré un des rares actes conservés sur la réalisation d'œuvres d'art, une commande au peintre Jacques de Carolis<sup>158</sup> le 21 octobre 1455. Le chanoine Raphaël Filioli, mu par sa dévotion, décide de faire peindre un retable dans la chapelle Sainte-Marthe de la cathédrale de Grasse (*intendat depingi facere unum retaule in cappellam beate Marthe*). Le retable aura 6 palmes de large et 9 de haut. Au centre sera représentée sainte Marthe avec la tarasque à ses pieds. A droite (*ad locum dextrum sive allas drech*, précise le notaire en provençal) saint Lazare et à gauche sainte Marie-Madeleine. Au-dessus de sainte Marthe sera peinte la Sainte Trinité, au-dessus de saint Lazare, saint Raphaël et au-dessus de Marie-Madeleine, saint Louis et sur la prédelle l'histoire de sainte Marthe. Le tout sera réalisé avec des couleurs fines, or et azur et Carolis recevra 25 florins. Le retable sera installé convenablement à la manière de celui qu'a fait réaliser Guillaume Salvanhi, marchand grassois, dans la chapelle Saint-Pierre.

Une belle série d'actes puisqu'elle occupe environ 150 pages<sup>159</sup> concerne la dévolution d'objets après la mort de l'évêque de Grasse Bernard II de Paule le 4 septembre 1427. Ils sont

<sup>149</sup> ADAM 3E 79/104, 3 avril 1427

<sup>150</sup> ADAM 3E 79/104, 21 novembre 1427

<sup>151</sup> ADAM 3E 1/50, 23 janvier 1424

<sup>152</sup> ADAM 3E 1/51, 15 mars, 25 février et 29 décembre 1429

<sup>153</sup> ADAM 3E 1/53, extensoire f° 51, 28 mars 1431

<sup>154</sup> ADAM 3E 1/54, extensoire f° 57, 11 septembre 1451

<sup>155</sup> ADAM 3E 1/52, 16 février et 11 juin 1454

<sup>156</sup> ADAM 3E 1/50, 24 janvier 1424 ; 3E 1/53 f° 53, 2 février 1450 (chapellenie dans l'église Sainte-Marie de Thorenc), f° 55 v°, 56 et 58, janvier-février 1452 (services), f° 72 v° à 77 v°, janvier –avril 1452 et 30 mars 1450 (collation, services) ; 3E 1/54 f° 66 v°, 7 septembre 1461 (chapellenie autel Saint-Jacques à Mougins) f° 78, 25 février 1462 (chapellenie fondée au maître autel de la cathédrale de Grasse), f° 183, 27 mai 1445 (fondation de chapellenie dans l'église Saint-Martin de Châteauneuf) f° 298 v°, 6 janvier 1461 (confrérie à Mougins), cet extensoire 3E 1/54 concerne en grande partie des chapellenies

<sup>157</sup> ADAM 3E 79/105. Ce fragment de protocole du 10 au 28 août 1448 n'était pas attribué. Toutefois l'écriture, le mode de présentation particulier du titre des actes, leur nature permettent de l'attribuer avec une très forte probabilité à Jacques Johannis

<sup>158</sup> ADAM 3E 1/52, 30 octobre 1454. Cet acte ne figure pas dans le relevé donné par Bres car il n'a pas eu accès au fonds aujourd'hui coté 3E 1. Il fournit par contre trois autres actes dont un seul de 1451 détaille la commande (voir Jacques Delaude, note 79)

<sup>159</sup> ADAM 3E 1/54 f° 201 à 273

réclamés par le nouvel évêque Antoine de Roumoules qui lui succède le 10 octobre 1427. Plusieurs inventaires consignent des objets souvent de qualité, tel qu'un sceau pontifical pesant 3 onces, deux anneaux d'or l'un pesant 4 scuta et 8 granos, l'autre orné d'une amétiste pesant 3 scuta avec la pierre, une chappe en soie, six tasses et un cloquae en argent, un pot en cuivre, de la vaisselle d'étain, plateau, aiguiere et 17 coupes ainsi qu'un tabart<sup>160</sup>.

Rares sont les inventaires de boutiques. Aussi faut-il signaler celui réalisé chez un forgeron décédé dont la veuve loue la forge à un artisan le 3 octobre 1454<sup>161</sup>. Les outils sont désignés par les termes provençaux : bozas, engluge gros et « lo petit de far los caps », martellos, tenalhas, clavieras<sup>162</sup>, broca, talhoyre « per asclar ferre » et « per talar los clavels », escobalhon et curafuec<sup>163</sup>, sufras et mandres, talhans « per talhar ferre », butas per ferrando, martellar per ferrar, lima et raspa, escandalh « que tira quatuor rupos al forte », escampis « per estampar ferre » et moralhas<sup>164</sup>.

Le dernier extensoire comporte pour une grande part des actes de Jacques Johannis mais à partir du 23 décembre 1460 ils portent tous la mention finale « *et me Gaspare Johannis notarius* »<sup>165</sup>. Ce sont les seuls actes connus de Gaspard Johannis. Il intéressent les années 1461, 1462 et la période mai 1465 à janvier 1467.

Un cahier d'extensoire non identifié doit être attribué à Jacques Johannis puisqu'un inventaire de la sacristie de la cathédrale de Grasse, le 10 septembre 1448 porte la mention « *michi Jacobo Johannis notarius curie episcopalis grassensis* ». Dans ce cahier sont insérées deux pièces jointes, une de 1449 rédigée<sup>166</sup> par Jacques Johannis en tant que notaire de la cour épiscopale, l'autre par Gaspard, comme vice-notaire de la dite cour, datée du 23 juin 1449, preuve que Gaspard exerçait déjà en collaboration avec Jacques plus de dix ans avant de lui succéder.

## ● Pierre Bomparis

Une petite partie seulement des actes de Pierre Bomparis est conservée et ce qui subsiste est endommagé. Sur une quarantaine d'années puisqu'il vit encore en 1469<sup>167</sup>, seules les années 1427-29, 1438-39, 1448-50, 1456-57 et quelques actes de 1432 à 1436 dans un extensoire sont conservés<sup>168</sup>. Pierre Bomparis utilise le style florentin avec changement de millésime le 25 mars. Ventes, dettes, quittances, procurations, quelques dots, mariages et testaments constituent les principaux actes avec des arrentements. Ils sont rédigés à Grasse. Parmi ses clients figurent le juif Mosseto Jassielis avec de nombreuses dettes entre 1427 et 1450 mais aussi Jacob et Abraham Bonafidey<sup>169</sup>.

Quelques actes intéressent les biens de familles seigneuriales et leurs relations avec les communautés : transaction entre la communauté de Châteauneuf et son seigneur, Marguerite de Grasse<sup>170</sup>, arrentement du castrum de Tourves par Honorade et Boniface de Castellane en 1438<sup>171</sup>, vente par Jean Lascaris des comtes de Vintimille et de Tende de sa part de la co-seigneurie de Châteauneuf à Honorat Lascaris comte de Tende et de Vintimille et division de la terre d'Opio en

---

<sup>160</sup> Tabart : manteau long

<sup>161</sup> ADAM 3E 1/52

<sup>162</sup> Clavieria : sac en cuir contenant tout ce qui est nécessaire pour ferrer les chevaux

<sup>163</sup> Curafuec : tisonnier

<sup>164</sup> L'usage du provençal reste exceptionnel dans les actes notariés de la première moitié du XVe siècle. Ceux retrouvés et en grande partie publiés par Bres (ouv. cité) sont presque tous postérieurs à 1460

<sup>165</sup> Un acte du 3 janvier 1461 rédigé par Jacques Delaude (3E 79/84) fait référence à son testament rédigé chez maître André Verani (dont les archives ont disparu) et qui avait institué un legs en faveur de l'abbaye de Lérins

<sup>166</sup> Cahier portant les numéros de folios 51 à 70 avec 13 actes entre juillet 1446 et avril 1449 dont collation de chapellenie et services religieux. Ce cahier a été placé dans la cote 3E 1/53

<sup>167</sup> Jacques Corme consigne une transaction entre Pierre Bomparis et Pierre Achard au début de 1469 (ADAM 3 E1/84 f° 16 v°)

<sup>168</sup> ADAM 3E 1/55 à 61 (protocoles) et 62 (extensoire)

<sup>169</sup> ADAM 3E 1/59 1<sup>er</sup> octobre 1449

<sup>170</sup> ADAM 3E 1/57 17 octobre 1438

<sup>171</sup> ADAM 3E 1/57 28 octobre 1438

1456<sup>172</sup>, transaction entre Antoine de Villeneuve, seigneur de Flayosc et de Thorame et les communautés d'Allos, Colmars et Beauvezer au sujet du péage du castrum de Thorame<sup>173</sup>.

Des actes illustrent les activités commerciales et artisanales. Le 27 mai 1449 un forgeron grassois s'associe avec un Picard pour un an<sup>174</sup>. Il se confirme que les marchands niçois viennent régulièrement s'approvisionner en peaux à la boucherie de Grasse comme Antoine Robioli et Barthélémy Gato<sup>175</sup>.

Les actes liés aux activités agricoles sont évidemment prédominants, par exemple la vente de semence de blé pour des terres de La Napoule par un Cannois originaire de Corse, Raphael de Rolandino « *dictus lo Corso de Calvi* »<sup>176</sup> ou encore un accord de labourage entre Guillaume Baconi, moine de Lérins, prieur de Sainte-Marie du castrum de La Napoule et Jean Boyssoni de La Napoule<sup>177</sup>.

Dans le même cahier, probablement rédigé entre 1430 et 1431, plusieurs actes intéressent Châteauneuf essentiellement en relation avec le testament de Pierre Hugonis dit Peyracha<sup>178</sup> et un legs important destiné à la construction d'une chapelle avec autel et peinture représentant Saint-Antoine. La convention de construction avec Monet Silve, maître maçon de Châteauneuf en situe l'implantation entre l'église Saint-Martin et la place du château. Les œuvres pieuses concernent aussi l'église Saint-Mayeul de Cipières<sup>179</sup>, l'hôpital Sainte-Marguerite de Grasse<sup>180</sup> ou encore la confrérie de Saint-Eloi de Grasse<sup>181</sup>. A deux reprises, Pierre Bomparis a l'occasion d'enregistrer des contrats pour la communauté de Grasse, la rève du vin<sup>182</sup> en 1435, et celle des porcs en 1449<sup>183</sup>.

## • Pierre Corme

Pierre Corme, fils de Honorat, licencié en droit est notaire comme son frère Elzear<sup>184</sup> et exerce dans la même région de Saint-Paul et de Vence. Outre quatre cahiers et cinq feuillets qui comportent des actes en désordre entre 1428 et 1444<sup>185</sup>, les quatre autres références conservées sont des protocoles ne couvrant qu'une partie des années 1436, 1439 à 1443 et 1447<sup>186</sup>. Au cours de la première décennie il exerce pour l'essentiel dans la région de Saint-Paul et de Vence où les actes sont rédigés. Mais on rencontre quelques actes enregistrés à Grasse notamment des dettes pour le juif Mosse Jassielis. Pierre Corme date ses actes selon le style florentin en changeant de millésime le 25 mars, jour de l'Annonciation. Dot et mariages concernent des gens de Saint-Paul, de Saint-Jeannet et du Broc et un a été conclu à Fayence. Sur huit testaments, sept émanent de Saint-Paulois et le dernier d'un habitant de Saint-Jeannet. Un acte a été conclu par la communauté de Saint-Paul

<sup>172</sup> ADAM 3E 1/60 21 mai 1456

<sup>173</sup> ADAM 3E1/61 17 décembre (1430 ?). Le volume 3 E1/61 regroupe 2 cahiers reliés après restauration mais ils ne se suivent pas car le 1<sup>er</sup> du 4 décembre au 19 mars est vraisemblablement de 1460-1461. En effet un acte du 27 janvier concerne Gaspard Johannis qui a succédé à Jacques Johannis en décembre 1460 et un acte a été annulé en 1461. Le 2<sup>e</sup> cahier du 4 décembre au 19 mars comporte 2 actes annulés, le 9 avril et le 9 octobre 1431. Il est vraisemblablement de 1430-1431, sans pouvoir remonter au delà de 1429

<sup>174</sup> ADAM 3E 1/58 27 mai 1449 une partie du texte manque mais l'inventaire des outils est pour l'essentiel préservé

<sup>175</sup> ADAM 3E 1/61 16 février (1431 ?) et 3E 1/62 5 février 1434

<sup>176</sup> ADAM 3E 1/61 11 février (1431 ?)

<sup>177</sup> ADAM 3E 1/61 24 février (1431 ?), autre megerie de bœufs de labour le 18 février 1439 (ADAM 3E 1/57)

<sup>178</sup> ADAM 3E 1/61 testament du 19 mars (1431 ?)

<sup>179</sup> ADAM 3E 1/62 18 novembre 1436 (anniversaire)

<sup>180</sup> ADAM 3E 1/57 15 février et 12 mars 1439 ; 3E 1/62 17 mai 1436 ; 3E 1/60 7 octobre 1456

<sup>181</sup> ADAM 3E 1/60 7 novembre 1456

<sup>182</sup> ADAM 3E 1/62 6 mai 1435

<sup>183</sup> ADAM 3E 1/59 sur feuilles volantes 1<sup>er</sup> février 1449 dans cahier du 6 septembre 1449 au 1<sup>er</sup> mars 1450

<sup>184</sup> ADAM 3E 79/110 ratification de donation de la veuve de Honorat Corme aux frères Elzear et Pierre Corme notaires le 26 janvier 1445

<sup>185</sup> ADAM 3 E1/63-64 3 cahiers, le 1<sup>er</sup> entre février 1428 et décembre 1430 et les 3 autres entre décembre 1432 et février 1436, reliés ensemble ; bien que le format soit celui des protocoles, il s'agit d'un extensoire. S'y ajoutent 5 feuillets d'un extensoire comportant 4 actes de mars-avril 1442, septembre 1443 et octobre 1444 (ADAM 3 E79/107)

<sup>186</sup> ADAM 3 E1/65 à 67 et 3 E 79/108, ce cahier est un protocole d'un format particulier 0,16 de large x 0,23 de haut

pour une mégerie de ruche<sup>187</sup> et un autre par celle de Villeneuve qui acquiert une terre de Jacques de Daluis<sup>188</sup>. A partir de 1440 les actes passés à Grasse sont les plus nombreux et surtout il étend sa clientèle à Cannes et Antibes. Le protocole de septembre 1339 à février 1441<sup>189</sup> compte deux testaments et un mariage à Antibes, un mariage à Grasse, l'acte de renouvellement pour un an du syndicat de Cannes avec la liste des syndics, clavaire, arbitres, taxateurs, conciliateurs et auditeurs le 17 janvier 1441 ainsi qu'un arrentement de moulin pour deux ans par Nicolas Grimaldi coseigneur d'Antibes le 21 février 1440 moyennant 70 setiers d'annone<sup>190</sup>. Dans une procuration du 14 avril 1439 Pierre Corne figure parmi d'autres notaires en tant que résident citoyen grassois (*tam cives quam habitatores dicte civitatis Grasse*)<sup>191</sup>.

### • Albert Veteris

Originaire de Brignoles, Albert Veteris a connu une longue itinérance entre Brignoles, Aix, Digne notamment avant de se fixer à Grasse en 1431. Quatre protocoles et quatre extensoires sont conservés<sup>192</sup>. Ils ont pour particularité de ne compter qu'un nombre limité d'actes et de refléter les nombreux déplacements d'Albert Veteris. A titre d'exemple le protocole d'avril 1429 à mars 1431 n'a qu'une trentaine d'actes. Le 3 avril 1429 il est à Aix, le 10 mai à Brignoles, le 16 juin à Trets, en août à Aix et à Brignoles, gagne la Haute-Provence en septembre. De Moriez où il est le 9, il se rend à Colmars, revient à Saint-André à la mi-octobre, passe à Brignoles le 11 novembre, est à Aix pendant tout l'hiver, retourne à Saint-André en septembre 1430 et à Thorame-Haute le 10 octobre. En décembre il est à Mazaugues, retrouve Aix en janvier-février et se déplace à Mazaugues et Brignoles en mars. Il se rend à Grasse le 11 avril 1431 et, en dehors d'un acte passé à Moriez le 9 septembre 1431, tous les autres sont rédigés à Grasse où il va s'établir<sup>193</sup>.

Exceptés deux actes de 1433 et trois de 1434, tous passés à Grasse et rajoutés à la fin de ses deux derniers protocoles, nous ne connaissons pas d'autres actes publics d'Albert Veteris qui en se fixant durablement à Grasse change apparemment d'activité. Il est présent dans des actes de Jacques Delaude intervenant notamment comme procureur de certains clients de son confrère<sup>194</sup>. En 1437 un acte précise qu'il habite Grasse et il est régulièrement cité jusqu'à 1461<sup>195</sup>. En 1446 il apparaît d'ailleurs dans un acte de Jean Bartholomeï comme « *compromissarius arbitrator et amicabilis compositor* »<sup>196</sup> jouant par conséquent un rôle de conciliateur dans des litiges à la demande des parties pour en assurer le règlement amiable.

Il concrétise surtout son ascension sociale en mariant son fils Corman avec « *nobilem Rossolinetam* » qui lui apporte en dot sa part de la seigneurie de Thorame-Basse (*totum dominium, totamque senhoriam ac jus et racionem quod et quam prefata nobilis Rossolineto habet tenet et possidet in dicto castro de Thoramina inferiori eiusque toto teritorio et affari sive sit et consistat in jurisdictione alta et bassa hominibus ligiis et vassalis, pasqueriis, passagiis, bannis, lesdis, corroatis, pratis ferragibus terris cultis et incultis nemoribus et aliis quibuscumque juribus*)<sup>197</sup>.

---

<sup>187</sup> ADAM 3 E1/65 7 avril 1436

<sup>188</sup> ADAM 3 E1/65 22 février 1437

<sup>189</sup> ADAM 3 E1/66

<sup>190</sup> ADAM 3E 1/66 21 février 1440

<sup>191</sup> ADAM 3E 79/64 14 avril 1439

<sup>192</sup> Les anciennes références 3E 79/96 à 99 et 101 à 103 ont été restituées, après microfilmage, aux Archives départementales du Var. Seul le volume exclusivement grassois de 1431 à 1433 a été gardé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes

<sup>193</sup> ADAM 3E 79/100

<sup>194</sup> ADAM 3E 79/59 28 septembre 1434, 3E 79/60 14 septembre 1435, 3E 79/61 18 octobre 1436, 3E 79/62 3 mai 1437, 3E 79/63 30 novembre 1438, 3E 79/65 29 juin 1440, 3E 79/66 27 novembre 1441 par exemple

<sup>195</sup> ADAM 3E 79/84 8 septembre 1461

<sup>196</sup> ADAM 3E 79/110 22 janvier 1446

<sup>197</sup> ADAM 3E 79/117 3 juillet 1446

## • Pierre Aynesii junior

Pierre Aynesii « junior » apparaît pour la première fois dans un acte consigné par Jacques Delaude en 1424<sup>198</sup> mais ce n'est qu'en 1431 que nous conservons ses premiers actes avec deux protocoles<sup>199</sup> qui couvrent deux ans puis, après une lacune de 26 ans, un dernier gros protocole de mars 1459 à mars 1464<sup>200</sup>. Pierre Aynesii utilise le style florentin avec changement de millésime le 25 mars qui détermine la confection de ses volumes de mars à mars. En 1431-1433, les actes sont pour la plupart rédigés à Saint-Paul où Pierre Aynesii exerce non seulement comme notaire public mais aussi comme « baile et vice-juge de la cour de Saint-Paul », indique-t-il le 16 juillet, ou encore comme « baile et clavaire » précise-t-il dans un contrat du 18 novembre 1431.

Parmi plusieurs mariages, on relève ceux de Georges Gili notaire à Saint-Paul, dont nous ne conservons pas d'archives, avec la fille d'un apothicaire de Grasse<sup>201</sup> et celui de Jean Bermundi coseigneur de Châteauneuf « *ultra Varo* » avec Bilete, fille de Jacques de Malvans<sup>202</sup>. Par contre tous les actes des années 1459-1464 sont rédigés à Grasse, dont plusieurs intéressent des juifs, Gabriel Destrabort, Jassono Jassielis, Isaac Levi et les frères Jaciello et Jassono Donini<sup>203</sup>.

Accessoirement Pierre Aynesii étend son activité à Mougins avec deux actes pour la communauté en 1462 et Cannes où il rédige le testament de Pierre Crespin et de sa femme qui demandent à être inhumés à Lérins le 24 septembre 1463.

Au XVe siècle les tutelles constituent les documents les mieux renseignés en matière d'inventaires de biens mobiliers. C'est le cas de celle enregistrée à Saint-Paul le 13 juillet 1431<sup>204</sup>. On y trouve de nombreux outils pour les travaux des champs, des récipients et même des armes, une arbalète et une lance.

En avril 1463 des achats répétés de céréales suggèrent une récolte insuffisante pendant l'été 1462 et des difficultés pour assurer la soudure au printemps 1463.

## • Pierre Turlatoris

Pierre Turlatoris est attesté dès 1430<sup>205</sup> mais ses actes ne sont conservés que pour la période de 1446 à 1458 avec un protocole et un extensoire<sup>206</sup>. Bien que réduite, cette documentation recèle des actes d'un grand intérêt par leur diversité et la multiplicité des localités concernées, Grasse en premier lieu, mais aussi, Châteauneuf, Mougins, Cannes et Lérins, Thorenc, Bezaudun, Saint-Cézaire, Saint-Vallier, Antibes, Gourdon, Cipières, Saint-Paul, Nice, Séranon, Auribeau, La Napoule, Mouans, Le Bar, et même dans le Var, Fayence, Bargemon, Montauroux, Calian.

De nombreux actes intéressent l'Eglise de Grasse et le monastère de Lérins comme l'arrentement des terres et pâturages du territoire d'Auribeau par le prévôt de Grasse<sup>207</sup>, celui des biens du prieuré de Cipières<sup>208</sup>, la donation d'une récolte de raisin à venir au monastère de Lérins<sup>209</sup>, une dette de 1 500 ducats du monastère en liaison avec la délivrance de la bulle papale de provision

---

<sup>198</sup> ADAM 3E 79/52 26 avril 1424

<sup>199</sup> ADAM 3E 1/68 et 69 12 mai 1431 au 16 mars 1432 et 17 octobre 1432 au 9 février 1433

<sup>200</sup> ADAM 3E 1/70 du 30 mars 1459 au 19 mars 1464

<sup>201</sup> ADAM 3E 1/69 27 octobre 1432

<sup>202</sup> ADAM 3E 1/68 9 décembre 1431

<sup>203</sup> ADAM 3E 1/70 transaction Donini du 24 septembre 1461 f° 73 à 79 ; autres références 6 novembre 1461, 25 février 1462, 18 mars 1462, 27 octobre 1462, 20 octobre 1463, 11 janvier 1464

<sup>204</sup> ADAM 3E 1/68

<sup>205</sup> ADAM 3E 79/54 3 mars 1430

<sup>206</sup> ADAM 3E 79/116 ET 117. On sait par le protocole que Pierre Turlatoris utilise le style de la Nativité en changeant de millésime le 25 décembre. Les conversions ne portent que sur les actes des 25 au 31 décembre en soustrayant une année

<sup>207</sup> ADAM 3E 79/117 4 mai 1446

<sup>208</sup> ADAM 3E 79/117 27 mars 1447

<sup>209</sup> ADAM 3E 79/117 30 août 1446

de l'abbatiate à André de Plaisance<sup>210</sup>, une fondation de chapellenie en faveur du monastère<sup>211</sup>, une emphytéose concédée par le monastère<sup>212</sup>, un arbitrage avec le prieur de Vergons<sup>213</sup>, une sentence de l'évêque de Grasse pour Antoine Tholosani, ouvrier (*operarius*)<sup>214</sup> du monastère de Lérins et prieur de Valbonne<sup>215</sup>, et, dans l'évêché de Vence, la collation de la vicairie de Saint-Pierre de Gréolières<sup>216</sup>.

D'autres actes émanent de communautés, rève de la boucherie de Grasse et procuration<sup>217</sup>, arrentement du glanage des forêts de Saint-Cézaire par la communauté<sup>218</sup>, tenue de la rève de la taverne du vin de la communauté de Cannes<sup>219</sup>.

Actes en faveur de chapellenies comme la lumineaire de la Vierge Marie de la cathédrale de Grasse en 1447 et 1455, ou des œuvres charitables comme l'aumône de Saint-Pierre et Saint-Hilaire en 1446 et des hôpitaux de Grasse<sup>220</sup> complètent un large éventail d'actes : dettes, quittances, donations, ventes, dots, reconnaissances, services, procurations, affranchissements, fidéjussions, divisions de biens, accptes et facheries, arbitrages, arrentements comme celui des terres du lieu inhabité de Sartoux en 1455<sup>221</sup>. Les villages dépeuplés se sont multipliés depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est aussi le cas de Thorenc où, lors d'une donation rédigée le 25 novembre 1450, Pierre Turlatoris précise : « *actum in territorio castri inhabitati de Thorenco infra grangiam dicti donatoris* »<sup>222</sup>.

En 1455, Pierre Turlatoris est baile et notaire de Mougins mais l'absence de protocole nous prive d'actes pour cette communauté. Ce qui fait la richesse des actes de Pierre Turlatoris, au moins pour l'année 1447 en grande partie couverte par son volumineux protocole, est l'abondance d'actes qui intéressent les milieux du commerce et de la finance à Grasse qu'il s'agisse des familles de prêteurs juifs, les Levi et Jassielis<sup>223</sup> ou de marchands comme les frères Pierre et Guillaume Simosse qui, forts de leur capitaux, s'offrent à bon compte des parts de seigneuries désormais tellement morcelées qu'elles valent plus par le titre que par les revenus. En 1446, Guillaume Simosse achète pour 150 florins, la seizième partie de la coseigneurie du castrum de Mons avec « *bannis et pasqueriis supradicti castri et eius territorii districtu et affaris et generaliter omnia alia universa et singula jura et bona* » lesquels consistent en haute et basse justice, cens, services, tasques, droits de pâturage, lesdes, bans, droits sur les fours et moulins, les eaux et tous autres droits liés à la seigneurie à l'exception des droits relevant du pouvoir royal (*salvo tamen retento et reservato in hiis et super hiis omnibus universis et singulis maiori directo dominio et senhoria magne regie curie*)<sup>224</sup>. Quantité d'actes concernent la famille Simosse qui mériterait une étude particulière. Ainsi Pierre intervient dans un arrentement pour l'évêché de Grasse en 1447, Guillaume participe à une transaction avec Baptiste Salvagno de Lingulia en Rivière de Gênes, installé à Nice, dans une vente de viande de porc salé en 1446, il achète une maison à Jausserand de Caudalongua en 1447, se charge des rèves du pain, du vin, de la viande et de la lesde des grains de

<sup>210</sup> ADAM 3E 79/117 16 janvier 1447. André de Plaisance prieur de Briançonnet succède en 1447 à Antoine Rostaing à la tête du monastère jusqu'à sa nomination au siège épiscopal de Sisteron en 1464

<sup>211</sup> ADAM 3E 79/116 1<sup>er</sup> cahier 8 septembre 1448

<sup>212</sup> ADAM 3E 79/116 1<sup>er</sup> cahier 21 mai 1452

<sup>213</sup> ADAM 3E 79/116 2<sup>ème</sup> cahier 6 avril 1454

<sup>214</sup> Office du monastère en charge des bâtiments

<sup>215</sup> ADAM 3E 79/116 5<sup>ème</sup> cahier 1<sup>er</sup> septembre 1445

<sup>216</sup> ADAM 3E 79/116 4<sup>ème</sup> cahier 17 mars 1451

<sup>217</sup> ADAM 3E 79/116 1<sup>er</sup> cahier 4 juillet 1451, 3<sup>e</sup> cahier 1<sup>er</sup> juillet 1453, et 2<sup>e</sup> cahier 28 décembre 1452 (cas de conversion le notaire ayant inscrit 1453 puisqu'il a changé de millésime à Noël)

<sup>218</sup> ADAM 3E 79/116 1<sup>er</sup> cahier 29 septembre 1452

<sup>219</sup> ADAM 3E 79/116 2<sup>ème</sup> cahier 17 janvier 1450

<sup>220</sup> Hôpital des pauvres du Christ de la porte Ayguerie : actes des 19 avril, 3 mai, 29 novembre 1446 ADAM 3E 79/117 ; hôpital Saint-Jacques : 22 juillet 1448 (ADAM 3E 79/116 1<sup>er</sup> cahier)

<sup>221</sup> ADAM 3E 79/116 4<sup>ème</sup> cahier

<sup>222</sup> ADAM 3E 79/116 1<sup>er</sup> cahier

<sup>223</sup> A la différence des autres notaires il orthographe le nom Jaciellis

<sup>224</sup> ADAM 3E 79/117 30 août 1446

la ville de Grasse en 1446, achète un finage en 1447, des ruches qu'il place en mégerie la même année pour ne citer que quelques exemples.

Enfin signalons plusieurs dettes correspondant à des achats de grains au printemps 1446, particulièrement en mai correspondant à la période difficile de soudure avec la saison des moissons lorsque la récolte de l'année précédente a été médiocre.

On sait que Pierre Tarlatoris exerce encore en 1469 puisqu'il marie sa fille à Grasse<sup>225</sup>.

### • Jean Bartholomei

Notaire de Grasse cité dans une procuration de mai 1440<sup>226</sup>, Jean Bartholomei rédige de nombreux actes à Antibes. Sur la couverture de son premier volume conservé il a d'ailleurs inscrit : « *protocollum notarum per me Johannem Bartholomei notarium publicum civitatis Grasse receptarum tam in loco Antipoli quam aliis locis* »<sup>227</sup>. Il y possède une maison puisqu'au bas de plusieurs actes il porte la mention « *actum infra apotheca domus habitationis mee* ».

Seuls six protocoles subsistent pour les périodes de 1445-1446, 1453 à 1455 et 1464 à 1476. Non seulement il déploie une activité importante et régulière pour plusieurs communautés et familles seigneuriales mais surtout sa zone d'intervention est étendue à l'ensemble de la viguerie de Grasse et de la baillie de Saint-Paul. On le voit rédiger ses actes à Grasse, Antibes, Saint-Paul, Villeneuve, Cagnes, Châteauneuf, Mougins, Cannes, La Napoule et d'autres localités sont concernées de façon directe ou indirecte par les personnes ou les biens comme Le Bar, Biot, Séranon, Gourdon, Saint-Vallier, Vence, Vallauris, Le Broc, Sartoux<sup>228</sup>, voire au delà du Var, Nice, Menton, Lucéram, Barcelonnette et, en Ligurie avec laquelle la région grassoise entretient des solides relations commerciales, des localités comme Diano, Porto Maurizio<sup>229</sup>, Dolceaqua<sup>230</sup>, Borghetto<sup>231</sup>, Zucarello<sup>232</sup>.

Le second protocole, sept ans après le premier concerne toujours pour une bonne part Antibes où la majorité des actes est rédigée mais certains le sont à Grasse où il a aussi une maison ainsi que l'atteste la mention « *actum Grasse infra aulam parvam domus mei notarii suscripti* ». De plus sur la couverture il a précisé « *protocollum notarum hinc inde receptarum per me Jo Bartholomei notarius civitatis Grasse* »<sup>233</sup>.

Il confectionne la couverture du protocole suivant qui commence en 1464 avec un parchemin de récupération sur lequel il avait inscrit un acte en tant que notaire de la cour royale de la ville de Grasse<sup>234</sup>. C'est dans le « *scriptorium* » de sa maison de Grasse qu'il enregistre une convention d'association entre deux chaussetiers le 12 janvier 1465<sup>235</sup>.

Bartholomei établit des actes pour des communautés, au premier rang desquelles Antibes : renouvellement du syndicat avec mention des membres du conseil en décembre 1444 et janvier 1446<sup>236</sup>, commande par les syndics de cloches au « *campanarius* » Olivier Johannis et à son associé Raymond Jacobi<sup>237</sup>, vente de la boucherie accompagnée du règlement et libération de la taverne du vin<sup>238</sup>, constitution de la communauté en 1453<sup>239</sup> et élection des syndics en 1467<sup>240</sup>. D'autres

<sup>225</sup> ADAM 3E 1/84 minutes de Jacques Corne f°64

<sup>226</sup> ADAM 3E 79/65 31 mai 1440

<sup>227</sup> ADAM 3E 79/110 volume du 27 décembre 1444 au 23 avril 1446. Malgré ce découpage chronologique il utilise le style florentin avec changement de millésime le 25 mars. Le second protocole (ADAM 3E 79/111) qui porte sur la période du 2 avril 1453 au 22 mars 1455 et les suivants correspondent à ce mode de datation

<sup>228</sup> ADAM 3 E 79/115 qualifié de lieu inhabité (*loco inhabitato Sartolis*)

<sup>229</sup> ADAM 3 E 79/111 29 août 1454 et 10 mars 1455

<sup>230</sup> ADAM 3 E 79/112

<sup>231</sup> ADAM 3 E79/114

<sup>232</sup> ADAM 3 E79/115 15 décembre 1473 hommage d'un Génois pour faire résidence à Grasse

<sup>233</sup> ADAM 3 E 79/111

<sup>234</sup> ADAM 3 E 79/112

<sup>235</sup> ADAM 3 E 79/112 les clauses de ce contrat sont rédigées en provençal (le texte en a été publié par Brès, ouvr. cité)

<sup>236</sup> ADAM 3 E 79/110 28 décembre 1444 et 17 janvier 1446

<sup>237</sup> ADAM 3 E 79/110 4 février 1445

<sup>238</sup> ADAM 3 E 79/111 13 septembre 1453 et 15 août 1453

communautés l'ont sollicité : nomination des syndics de Cagnes en 1453<sup>241</sup>, de Châteauneuf en 1464<sup>242</sup> ; vente du droit de pâturage de Saint-Paul (*jura pasqueriorum pastorgagiorum et passagiorum*) au cours d'enchères organisées par Jean Bartholomei en tant que vice-baile et notaire de la cour royale de Saint-Paul<sup>243</sup>. Ainsi cumule-t-il les fonctions. En 1468 il rédige les actes de vente de la boucherie et de la taverne du vin de Cagnes<sup>244</sup> et en 1470, toujours pour la communauté de Cagnes, l'arrentement de la moitié du défens de la communauté avec la terre gaste à Guillaume Franconis de La Brigue pour trois ans correspondant à trois saisons d'hivernage<sup>245</sup>. La communauté de La Napoule figure avec le renouvellement de son syndicat le 23 mai 1469 et le 9 juin 1471<sup>246</sup> et la construction de la chapelle Notre-Dame de Grâce au Plan par Antoine Malaboto en 1470<sup>247</sup>, celle de Villeneuve avec une protestation le 7 octobre 1470<sup>248</sup>, celle de Grasse avec la quittance des rêves des moulins et du vin en 1471<sup>249</sup>, un arbitrage avec Balthazard de Grasse, seigneur de Cabris<sup>250</sup> et surtout l'achat d'une maison en vue d'y installer les écoles<sup>251</sup>.

Le conseil de la communauté s'est réuni dans la grande salle du couvent Saint-François au son de la cloche, selon l'usage, en présence de Jacques de Brinonia, viguier. Sont présents Pierre Bomparis, Hermentaire Tossanti, Georges Ponhaire, Baptiste Sancti Valerii, Guillaume Salvahn, Pierre Aynesii junior, Michael Clumanqui, Isnard Augerii, Etienne Maure, Guillaume Giraud, Guillaume Maurelli, Jean de Turri, André Tardivi, Jean Trassii et Jean Bartholomei « *notarius dicti consilii* » que l'on retrouve dans de nouvelles fonctions pour le compte de la communauté de Grasse. La ville n'a pas de maison d'école et juge utile d'en acquérir une à Jacques Jusberti qui veut se dessaisir d'une propriété appelée la gabella (*universitas non habet domus propriam ad tenendum scolas*). La vente est consentie au prix de 100 livres dont une part de 80 livres correspond à une dette qui grève la maison au profit de l'aumône de Saint-Pierre et Saint-Hilaire et 20 livres payées directement au vendeur par la communauté. A la maison est ajoutée une pièce contiguë située sous une pièce d'une autre maison des vendeurs donnant dans la « *carriera glota* ».

Divers actes concernent les œuvres charitables de Grasse, particulièrement les hôpitaux Sainte-Marguerite et Saint-Jacques de la porte Ayguière<sup>252</sup>.

Plusieurs familles seigneuriales conservent des actes chez maître Bartholomei dont les Grimaldi coseigneurs d'Antibes où il exerce : transaction entre les deux frères Nicolas et Pierre en 1445<sup>253</sup> et surtout un achat d'esclave, par Barthélémy de Grimaldi à Isnard de Campo Fregoso de Gênes habitant Nice à la condition que Nicolas de Grimaldi coseigneur d'Antibes prenne cette esclave blanche russe appelée Anthonia avec sa fille, s'engageant à la nourrir jusqu'à l'âge de 3 ans sans pouvoir la vendre et ensuite la rendre à son père légitime<sup>254</sup>. La vente est conclue et ratifiée à Antibes, et le vendeur donne quittance des 30 ducats de la transaction à Nice<sup>255</sup>. Au mois de

---

<sup>239</sup> ADAM 3 E 79/111 16 octobre 1453

<sup>240</sup> ADAM 3 E 79/113 21 janvier 1467

<sup>241</sup> ADAM 3 E 79/111 30 juin 1453

<sup>242</sup> ADAM 3 E 79/112 27 mai 1466

<sup>243</sup> ADAM 3 E 79/111 11 novembre 1454

<sup>244</sup> ADAM 3 E 79/113 4 avril 1468

<sup>245</sup> ADAM 3 E 79/114 30 octobre 1470

<sup>246</sup> ADAM 3 E 79/113 23 mai 1469 et 3 E 79/114 9 juin 1471

<sup>247</sup> ADAM 3 E 79/114 2 avril 1470, elle doit mesurer 6 cannes 6 palmes de long par 3,5 de large soit environ 147m par 7.

<sup>248</sup> ADAM 3 E79/114

<sup>249</sup> ADAM 3 E79/114 9 novembre 1471

<sup>250</sup> ADAM 3 E79/115 2 août 1474

<sup>251</sup> ADAM 3 E79/114 10 novembre 1471

<sup>252</sup> Par exemple 3 E79/115 18 avril 1474 (hôpital de la porte Ayguière), 16 décembre 1473 (aumône de Saint-Pierre et Saint-Hilaire)

<sup>253</sup> ADAM 3 E79/110 23 mars 1445

<sup>254</sup> voir l'article de P.L. Malausséna, « Antibes au XVe s, économie et société » dans *Provence Historique*, juillet-septembre 1974, pp. 295-315. L'auteur souligne la richesse et le mode de vie des Grimaldi originaires de Gênes qui tranche avec les seigneurs ruraux provençaux. Il s'entourent notamment de nombreux serviteurs voire d'esclaves

<sup>255</sup> ADAM 3 E79/110 14 et 19 mai 1445. Brès qui a eu connaissance de ces deux actes mais ne signale pas un 3eme du 7 décembre 1445 concernant une autre « esclava » de Grimaldi, suppose que cette vente a été faite à Nice car elle aurait

décembre Nicolas reçoit par don entre vifs pour le compte de son fils « Lambertinus » dont il est administrateur la somme de 26 livres de la part de Marie ancienne esclave affranchie de feu Georges de Grimaldi, (*que fuit exclava sive serva nobilis quondam Georgii de Grimaldis nunc tamen in libertate perventa ut dixit constante instrumento scripto manu magistri Victorii Barquerii notarii sub a nativitate domino millesimo III<sup>o</sup> XXXVI die vero sexta mensis augusti*). Elle effectue ce don librement et sans contrainte en l'absence de descendance par affection pour Lambertinus qu'elle a allaité (*considerans et attendens quod dictus nobilis Lambertinus est alunus sive filius lactaneus dicte Marie*) et parce que, devenue aveugle depuis un an, elle a été nourrie aux frais de Nicolas Grimaldi. Nous retrouvons Lambert huit ans plus tard avec ses frères Jean, André et Louis, dans un acte de rémission concernant la succession de leur père Nicolas<sup>256</sup>. Louis signe une procuration la même année<sup>257</sup> et Gaspard reçoit quittance pour la dot de Brigitte fille de Nicolas Grimaldi mariée à Alaramo des marquis de Ceva<sup>258</sup>. D'autres Grimaldi, les frères Philippe et Pierre coseigneurs de Menton sont partie prenante dans une cession de créance de 100 ducats consécutive à une vente de vigne et de terres à Grasse au lieu-dit al hostal Merlat, afin de couvrir le règlement d'une dot<sup>259</sup>. Dans la famille des coseigneurs d'Antibes on trouve encore Honorat fils et héritier universel de Philippe avec une procuration en 1464<sup>260</sup> et Marguerite en 1467<sup>261</sup>.

Si Jacques de Castellane seigneur d'Andon n'est concerné que par une quittance<sup>262</sup> et Guillaume d'Agout seigneur de Cipières, de Caussols et seigneur majeur de Sartoux par une procuration, une constitution de clavaire et un arrentement de ses droits aux frères Simosse marchands de Grasse<sup>263</sup>, la famille Lascaris des comtes de Vintimille, seigneur de Châteauneuf et de Garde, utilise assidûment les services de Jean Bartholomei pour la rédaction de ses actes : c'est d'abord Jean pour une facherie du territoire de Garde en 1454<sup>264</sup> et une megerie de bœufs en 1465<sup>265</sup>, la veuve de Louis et son fils Manuel la même année<sup>266</sup>, Nicolas moine de Saint-Honorat de Lérins et prieur des prieurés de Seillans, « Solerio » et Valbonne,<sup>267</sup> enfin Thomas seigneur de Garde pour une rémission de service en 1476<sup>268</sup>.

Ventes, dettes, quittances, arbitrages, donations, procurations, arrentements et mégeries, reconnaissances, locations, accaptes et emphytéoses par exemple à Villeneuve par Thomas Lascaris en mars 1471<sup>269</sup> constituent l'essentiel des actes avec les mariages, dots et testaments. En 1445-1446 huit mariages, et les sept testaments émanent d'Antibes et deux mariages ont lieu à Grasse<sup>270</sup>. En 1453-1454, testaments ou codicilles sont aussi nombreux, toujours à Antibes, pour seulement 4 mariages à Antibes<sup>271</sup>. Pour la période 1464-1476 il rédige 21 contrats de mariage et 14 testaments. Les lieux sont plus diversifiés : mariage entre une Vençoise et un Génois à Grasse, le 25 février 1460, autres mariages à Cagnes, La Napoule en 1466, testaments à Cannes, Grasse, Châteauneuf,

---

été interdite en Provence. La ratification à Antibes et l'enregistrement du paiement par Jean Bartholomei donnant à la transaction un caractère officiel contredit cette assertion. Sur ces actes voir l'analyse de P.L. Malaussena « Maîtres et esclaves en Provence au Moyen Âge, dans *Mélanges Aubenas*, 1974, pp. 527-544

<sup>256</sup> ADAM 3 E79/111 14 avril 1453

<sup>257</sup> ADAM 3 E79/111 8 décembre 1453

<sup>258</sup> ADAM 3 E79/111 26 mai 1453

<sup>259</sup> ADAM 3 E79/111 19 octobre 1453

<sup>260</sup> ADAM 3 E79/112 22 novembre 1464

<sup>261</sup> ADAM 3 E79/113 14 mai et 7 octobre 1467

<sup>262</sup> ADAM 3 E79/110 29 mars 1445

<sup>263</sup> ADAM 3 E79/110 11 et 12 septembre 1445

<sup>264</sup> ADAM 3 E79/111 22 janvier 1454

<sup>265</sup> ADAM 3 E79/112 3 novembre 1465

<sup>266</sup> ADAM 3 E79/112 15 mars, 19 et 28 avril 1465

<sup>267</sup> ADAM 3 E79/115 15 mars 1476

<sup>268</sup> ADAM 3 E79/115 3 avril 1476

<sup>269</sup> ADAM 3 E79/114

<sup>270</sup> ADAM 3 E79/110 testaments les 21 janvier, 28 et 29 mai, 9 et 17 juin 1445, 17 janvier et 28 février 1446 ; mariages les 26 janvier, 2 mai, 8, 14 et 26 novembre, 3, 8, et 18 décembre 1445, 5 février 1446

<sup>271</sup> ADAM 3 E79/111 testaments ou codicilles, les 15 juillet, 2 octobre 1453, 8 janvier, 19 février, 19 mars, 14 août 1454, 19 janvier 1455 ; mariages les 4 avril, 25 août, 18 décembre 1453, 5 mai 1454

Antibes, La Napoule et Mougins<sup>272</sup>. Sur 35 mariages on note une concentration entre les mois de novembre et février (19), et sur 2 autres mois, mai et août soit 80 % des mariages sur 6 mois mais il est difficile d'en tirer des conclusions. Les tutelles peu nombreuses révèlent une fois encore quelques inventaires détaillés notamment en 1453 et 1454 à Antibes<sup>273</sup>, en 1467 à Cagnes<sup>274</sup>. Les contrats de travail sont plutôt rares : un seul en 1445, en 1453, en 1454, en 1466 (chez un tailleur), deux pour 1467, un en 1468 chez un pelletier ; de même les actes de Jean Batholomeï sont pauvres en hommages de citoyenneté comme celui d'Etienne Charaboti de Séranon qui établit sa résidence permanente à Grasse le 20 octobre 1471<sup>275</sup>.

Les documents ayant trait à l'activité maritime sont peu nombreux dans les actes de cette époque. Aussi le patronage d'une galiotte nouvellement construite dans le port de Fréjus en 1445 mérite d'être signalé<sup>276</sup>.

Tout aussi rares sont les conventions de travaux d'aménagement ou de construction d'édifices religieux comme la convention pour la reconstruction d'une chapelle de l'église Saint-Sébastien passée entre la communauté d'Antibes et un constructeur Lombard, maître Calvo de Carono du diocèse de Côme. La chapelle « *nuncupatam sancta sanctorum* » aura 20 palmes « *pro quolibet cayre de crota* ». La hauteur du sol à la voûte sera de 26 palmes. Il réalisera de nouveaux « *pilonos* » avec une taille de pierre soignée. Il fera les « *egredarios* »<sup>277</sup> de la chapelle de 20 palmes de long en pierre taillée. Le sol sera pavé de « *malhonos* » à la convenance de Gaspard de Grimaldi agissant au nom de la chapellenie de Saint-Sébastien. La couverture sera en tuile. Le constructeur se procurera la chaux mais le transport en sera assuré par Gaspard de Grimaldi et il enduira le mur de la chapelle « *teneatur ipsam capellam de albare bene et decenter* ». Gaspard de Grimaldi aura au préalable à faire démolir l'ancienne chapelle de telle façon que le chantier puisse s'engager convenablement<sup>278</sup>.

Même si les lacunes sont nombreuses, les références de la première moitié du XVe siècle deviennent suffisamment nombreuses pour constituer un échantillon significatif et représentatif permettant d'étayer assez solidement les études sur la société de Provence orientale à la fin du Moyen Âge. Certes les aspects commerciaux, circuits d'échange, activité maritime, productions sont largement moins renseignés mais il n'est pas douteux qu'un examen attentif et exhaustif des actes prolongé sur la seconde moitié du XVe siècle éclairerait et préciserait notre connaissance historique de la région.

---

<sup>272</sup> ADAM 3 E 79/112 à 115 testaments les 3 juin 1464, 13 février 1465, 7 janvier, 2 et 25 avril 1466, 28 juillet 1467, 4 juillet 1469, 25 mai, 4 décembre 1470, 12 février 1472, 17 août 1473, 12 juin 1474, 29 novembre, 4 décembre 1475 ; mariages les 3 mai, 28 novembre 1464, 16 janvier, 5 août 1465, 23 février, 4 et 28 septembre, 24 octobre 1466, 7 octobre 1467, 25 février, 7 août 1468, 27 mai, 28 juillet 1476, 11, 12 et 14 février, 10 juin et 2 décembre 1471, 15 août 1474, 2 février et 4 août 1475

<sup>273</sup> ADAM 3 E79/111 7 octobre 1453 et 11 août 1454

<sup>274</sup> ADAM 3 E79/113 28 mai 1467

<sup>275</sup> ADAM 3 E79/114

<sup>276</sup> ADAM 3 E79/110 24 juin 1445

<sup>277</sup> egredarium : escalier

<sup>278</sup> ADAM 3 E79/112 24 octobre 1466

**ANNEXE**  
**Répertoire des archives notariales**  
**de la 1<sup>ère</sup> moitié du XVe siècle**

JULIANI (Jacques)  
1370-1409

3E 73/8 et 3E 79/9      1401-1402 et 1408-1409 (pour mémoire, voir XIVe s).

AYNESII (Pierre)  
1381-1407

3 E1/43 et 44      1405 et 1407 (pour mémoire, voir XIVe s).

ROCASSI (Pierre)  
1392-1417

3 E79/48      1414-1417 (pour mémoire, voir XIVe s).

RABOYSII (Christophe)  
1396-1433

3 E79/43 à 46,      1400-1425 (pour mémoire voir XIVe s).  
109, 49, 50 et 95

DOZOL (Antoine)<sup>279</sup>  
1408-1409

3 E1/256      Protocole d'un notaire grassois.- Acte rédigés d'avril 1408 au 24 mars 1409.

CORME (Elzear)  
1412-1447

3 E1/45      Protocole d'Elzear Corme, notaire à Grasse.- Actes rédigés du 12 décembre 1412 au 24 juin 1415<sup>280</sup>.

3 E79/51      Protocole d'Elzear Corme.- Actes rédigés à Vence, Saint-Paul le 18 avril 1421 et du 21 novembre 1422 au 31 mars 1423 et le 23 janvier 1424.

3 E1/257      Protocole d'Elzear Corme.- Actes rédigés de décembre 1424 au 21 mars 1426<sup>281</sup>.

3 E 1/46      Extensoire d'Elzear Corme comportant 20 actes entre le 23 janvier 1421 et le 15 février 1426<sup>282</sup>.

Protocole d'Elzear Corme.- Actes rédigés de 1427 à 1430<sup>283</sup>.

Protocole d'Elzear Corme.-Actes rédigés de 1430 à 1433<sup>284</sup>.

---

<sup>279</sup> l'attribution ne repose que sur une mention portée sur la couverture (aucun autre élément ne permet d'étayer cette identification)

<sup>280</sup> datation selon le style florentin avec changement de millésime le 25 mars (les dates ont été converties)

<sup>281</sup> non identifié, mais attribuable sans difficulté à Elzear Corme puisqu'un acte du 6 février 1426 se trouve transcrit dans son extensoire (3 E 1/46)

<sup>282</sup> deux protocoles de 1427 à 1430 et 1430 à 1433, conservés sous les cotes B 1458 et 1459 aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône doivent être réintégrés dans ce fonds

<sup>283</sup> protocoles conservés sous la cote B 1458 dans les Archives des Bouches-du-Rhône sans justification avérée et dont la réintégration dans le fonds d'Elzear Corme est prévue après microfilmage

<sup>284</sup> protocoles conservés sous la cote B 1459 dans les Archives des Bouches-du-Rhône sans justification avérée et dont la réintégration dans le fonds d'Elzear Corme est prévue après microfilmage

- 3 E1/258 Protocole d'Elzear Corme.- Actes rédigés à Vence, Saint-Paul et dans la région le 6 juin 1435 et du 8 novembre 1435 au 4 juin 1438<sup>285</sup>.
- 3 E1/259 Protocole.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 27 mars 1435 au 31 mars 1436<sup>286</sup>
- 3 E1/47 Protocole d'Elzear Corme.- Actes rédigés à Grasse du 6 septembre 1436 au 16 janvier 1437.
- 3 E1/48 Protocole d'Elzear Corme.- Actes rédigés à Grasse de novembre 1440 au 19 mars 1441.
- 3 E1/49 Protocole d'Elzear Corme.- Actes rédigés à Grasse du 29 août au 10 décembre 1442.
- 3E 60/01 Protocole d'Elzear Corme.- actes rédigés à Grasse et dans la région du 10 août 1444 au 29 avril 1445<sup>287</sup>.
- 3 E 1/260 Protocole.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 29 avril 1446 au 11 avril 1447<sup>288</sup>.

DELAUDE (Jacques)  
1417-1464

- 3 E 79/52 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 26 juin 1423 au 26 juin 1426<sup>289</sup>
- 3 E 79/53 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 7 avril (1427) au 22 mars 1428.
- 3 E 79/54 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 1<sup>er</sup> août 1429 au 16 mars 1430.
- 3 E 79/55 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 27 mars 1430 au 19 mars 1431.
- 3 E 79/56 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 29 mars 1431 au 17 mars 1432.
- 3 E 79/57 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 25 mars 1432 au 17 mars 1433.
- 3 E 59/58 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 25 mars 1433 au 16 mars 1434.
- 3 E 59/59 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 30 mars 1434 au 23 mars 1435.
- 3 E 79/60 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 29 mars 1435 au 23 mars 1436.
- 3 E 79/61 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 26 mars au 19 novembre 1436.
- 3 E 79/62 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 24 avril 1437 au 24 mars 1438.
- 3 E 79/63 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 25 mars 1438 au 24 mars 1439.

---

<sup>285</sup> cahier anonyme attribuable à Elzear Corme. Le milieu du cahier en avait été dissocié et coté 3 E1/259. Il a été réintégré

<sup>286</sup> anonyme attribuable à Elzear Corme

<sup>287</sup> anonyme attribuable à Elzear Corme (mention de cancellation au folio 11)

<sup>288</sup> anonyme 2 cahiers attribuables à Elzear Corme

<sup>289</sup> utilise le style florentin comme mode de datation en changeant de millésime le 25 mars

- 3 E 79/64 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 25 mars 1439 au 19 mars 1440.
- 3 E 79/65 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 26 mars 1440 au 19 mars 1441.
- 3 E 79/66 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 26 mars 1441 au 24 mars 1442.
- 3 E 79/67 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 27 mars 1442 au 20 mars 1443.
- 3 E 79/68 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 25 mars 1443 au 22 mars 1444.
- 3 E 79/69 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 25 mars 1444 au 4 mars 1945.
- 3 E 79/70 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 25 mars 1445 au 23 mars 1446<sup>290</sup>.
- 3 E 79/71 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 25 mars 1446 au 23 mars 1447.
- 3 E 79/72 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 27 mars 1447 au 23 mars 1448.
- 3 E 79/73 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 25 mars 1448 au 18 mars 1449.
- 3 E 79/74 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 26 mars 1449 au 22 mars 1450.
- 3 E 79/75 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 26 mars 1450 au 20 mars 1451.
- 3 E 79/76 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 28 mars 1451 au 12 mars 1452.
- 3 E 79/77 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 26 mars 1452 au 13 mars 1453.
- 3 E 79/78 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 29 mars 1453 au 15 mars 1454.
- 3 E 79/79 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 27 mars au 24 juin 1454 puis 8 octobre, 23 et 28 décembre, 10 janvier, 24 février, 13, 14 et 22 mars 1455.
- 3 E79/80 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 26 mars 1455 au 21 mars 1456.
- 3 E 79/81 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 29 mars 1456 au 22 mars 1457.
- 3 E 79/82 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 25 mars 1457 au 24 mars 1458.
- 3 E 79/83 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 27 mars 1458 au 15 mars 1459.

---

<sup>290</sup> à partir de cette date les protocoles sont précédés d'une table chronologique

- 3 E 79/84 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 10 avril 1460 au 22 mars 1462.
- 3 E 79/85 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 26 mars au 18 mars 1463.
- 3 E 79/86 Protocole de Jacques Delaude.- Actes rédigés à Grasse et dans la région du 27 mars 1463 au 19 février 1464.
- 3 E 79/87 Extensoire A de Jacques Delaude pour la région de Saint-Paul de 1417 à 1440.
- 3 E 79/88 Extensoire B de Jacques Delaude notaire à Grasse de 1426 à 1433.
- 3 E 79/89 Extensoire C de Jacques Delaude de 1431 à 1436.
- 3 E 79/90 Extensoire D de Jacques Delaude de 1431 à 1439.
- 3 E 79/91 Extensoire E de Jacques Delaude de 1433 à 1443.
- 3 E 79/92 Extensoire G de Jacques Delaude de 1438 à 1448.
- 3 E 79/93 Extensoire H de Jacques Delaude de 1438 à 1450.
- 3 E 79/94 Extensoire I de Jacques Delaude de 1441 à 1455.
- 3 E 79/171 Table chronologique des extensoires A à K.<sup>291</sup>

JULIANI (Raymond)  
1418-1429

- 3 E 73/10 Protocole d'un notaire de Vence<sup>292</sup>.- Actes rédigés à Vence du 16 mars<sup>293</sup> au 9 décembre 1418.
- 3 E 73/11 Protocole de Raymond Juliani.- Actes rédigés à Vence et à Saint-Paul du 4 juillet au 22 décembre 1427.
- 3 E79/12 Protocole de Raymond Juliani.- Actes rédigés à Vence du 25 février au 21 avril 1429.

GAUTERII (Antoine)  
1421-1456

- 3 E79/104 Protocole d'Antoine Gauterii.- Actes rédigés à Grasse du 3 avril 1427 au 13 février 1428 s'y ajoutent des actes isolés (fragments de protocole) de 1437, 1438 et 1450 à 1456.
- 3 E 79/106 Extensoire d'Antoine Gauterii.- Actes de 1421 à 1429 et 1438 à 1447<sup>294</sup>.

JOHANNIS (Jacques et Gaspard)  
1424-1467

- 3 E1/50 Protocole de Jacques Johannis, notaire de Mougins et de Grasse.- Actes du 30 décembre 1423 au 2 février 1424<sup>295</sup>.
- 3 E1/51 Protocole de Jacques Johannis, notaire de Mougins et de Grasse.- Actes du 13 janvier au 29 décembre 1429.
- 3 E 79/105 Protocole d'un notaire de Grasse.- Actes du 10 au 28 août 1448.<sup>296</sup>

<sup>291</sup> Le volume d'extensoire K est en déficit

<sup>292</sup> Le nom de Juliani n'apparaît pas dans le protocole mais l'attribution est possible

<sup>293</sup> Il ne change pas de millésime le 25 mars et utilise par conséquent le style de la Nativité

<sup>294</sup> Antoine Gauterii utilise le style florentin comme mode de datation et change de millésime le 25 mars (il le précise lui-même sur l'acte du 25 mars 1447)

<sup>295</sup> Jacques Johannis utilise le style de la nativité avec changement de millésime le 25 décembre

- 3 E1/152 Protocole de Jacques Johannis.- Actes du 29 décembre 1453 au 22 novembre 1454.
- 3 E 1/53 Extensoire de Jacques Johannis de 1431 à 1452.
- 3 E 1/54 Extensoire de Jacques puis Gaspard Johannis de 1426 à 1467.

BOMPARIS (Pierre)  
1427-1461

- 3 E 1/55 Protocole de Pierre Bomparis.- Actes rédigés à Grasse du 7 octobre au 27 décembre 1427.
- 3 E 1/56 Protocole de Pierre Bomparis.- Actes rédigés à Grasse du 30 décembre 1427 au 22 mars 1428.
- 3 E1/57 Protocole de Pierre Bomparis.- Actes rédigés à Grasse du 19 août 1438 au 24 mars 1439.
- 3 E 1/58 Protocole de Pierre Bomparis.- Actes rédigés à Grasse du 27 mars 1448 au 19 août 1449.
- 3 E 1/59 Protocole de Pierre Bomparis.- Actes rédigés à Grasse du 6 septembre 1449 au 1<sup>er</sup> mars 1450.
- 3 E 1/60 Protocole de Pierre Bomparis.- Actes rédigés du 1<sup>er</sup> avril 1456 au 11 mars 1457.
- 3 E 1/61 Protocole de Pierre Bomparis.- Cahier du 4 décembre au 19 mars<sup>297</sup> et cahier du 8 décembre au 24 mars<sup>298</sup>.
- 3 E 1/62 Extensoire de Pierre Bomparis.- Actes de 1432 à 1436.

CORME (Pierre)  
1428-1447

- 3 E 1/63-64 Extensoire de Pierre Corme notaire à Grasse.- Actes rédigés de février 1428 à décembre 1430 et de décembre 1432 à février 1436<sup>299</sup>.
- 3 E 1/65 Protocole de Pierre Corme.- Actes du 6 janvier au 7 décembre 1436<sup>300</sup>.
- 3 E 1/66 Protocole de Pierre Corme.- Actes du 30 septembre 1439 au 5 février 1441.
- 3 E 1/67 Protocole de Pierre Corme.- Actes du 25 mars 1442 au 28 octobre 1443.
- 3 E 79/108 Protocole de Pierre Corme.- Actes du 27 mars au 4 mai 1447.
- 3 E 79/107 Extensoire (5 feuillets).- Actes de 1442, 1443 et 1444.

VETERIS (Albert)  
1429-1433

- 3 E 79/100 Protocole d'Albert Veteris du 26 mars au 4 décembre 1431 et 2 actes des 25 juillet et 30 septembre 1433<sup>301</sup>

---

<sup>296</sup> Anonyme, attribution possible à Jacques Johannis par l'écriture et les caractéristique de présentation des actes

<sup>297</sup> Des mentions de cancellation d'avril et octobre 1431 permettent de supposer qu'il s'agit d'un cahier du 4 décembre 1430 au 19 mars 1431 ou de l'année précédente au plus tôt

<sup>298</sup> Comporte une dette cancellée en 1461 ; serait donc probablement un cahier du 8 décembre 1460 au 24 mars 1461

<sup>299</sup> Cahiers reliés ensemble alors qu'ils étaient répartis en 2 cotes

<sup>300</sup> Pierre Corme utilise le style florentin comme mode de datation avec changement de millésime le 25 mars

<sup>301</sup> Albert Veteris était antérieurement notaire à Brignoles (voir Archives départementales du Var)

AYNESII (Pierre junior)  
1431-1464

- 3 E 1/68 Protocole de Pierre Aynesii.- Actes rédigés à Grasse et Saint Paul du 12 mai 1431 au 16 mars 1432<sup>302</sup>.
- 3 E 1/69 Protocole de Pierre Aynesii.- Actes rédigés à Grasse et Saint Paul du 17 octobre 1432 au 9 février 1433.
- 3 E 1/70 Protocole de Pierre Aynesii.- Actes rédigés à Grasse et Saint Paul du 30 mars 1459 au 19 mars 1464.

TURLATORIS (Pierre)  
1442-1458

- 3 E 79/117 Protocole de Pierre Turlatoris notaire à Grasse.- Actes du 30 décembre 1445 au 25 septembre 1447<sup>303</sup>
- 3 E 79/116 Extensoire de Pierre Turlatoris de 1442 à 1458.

BARTHOLOMEI (Jean)  
1444-1476

- 3 E79/110 Protocole de Jean Bartholomei.- Actes rédigés à Antibes et Grasse du 27 décembre 1444 au 23 avril 1446<sup>304</sup>.
- 3 E 79/111 Protocole de Jean Bartholomei.- Actes rédigés à Antibes et Grasse du 2 avril au 22 mars 1455.
- 3 E 79/112 Protocole de Jean Bartholomei.- Actes rédigés à Antibes et Grasse du 4 avril 1464 au 6 mai 1467.
- 3 E 79/113 Protocole de Jean Bartholomei.- Actes rédigés à Antibes et Grasse du 7 mai 1467 au 26 mars 1470.
- 3 E 79/114 Protocole de Jean Bartholomei.- Actes rédigés à Antibes et Grasse du 28 mars 1470 au 16 mars 1472.
- 3 E 79/115 Protocole de Jean Bartholomei.- Actes rédigés à Antibes et Grasse du 25 novembre 1473 au 18 juin 1476.

---

<sup>302</sup> Pierre Aynesii utilise le style florentin comme mode de datation avec changement de millésime le 25 mars

<sup>303</sup> Pierre Turlatoris utilise le style de la Nativité avec changement de millésime le 25 décembre

<sup>304</sup> Jean Bartholomei utilise le style florentin comme mode de datation avec changement de millésime le 25 mars